

INTOSAI



Revue

INTERNATIONALE
de la vérification des comptes publics



Octobre 2014



Conseil de rédaction

Josef Moser, *Président de la Cour des comptes de l'Autriche*

Michael Ferguson, *Vérificateur général du Canada*

Abdelkader Zgolli, *Premier Président de la Cour des comptes de la Tunisie*

Gene Dodaro, *Contrôleur général des États-Unis*

Adelina González, *Contrôleuse générale par intérim du Venezuela*

Président par intérim

Mark Gaffigan (*É.-U.*)

Rédactrice en chef

Muriel Forster (*É.-U.*)

Rédactrice en chef adjointe

Amy Condra (*É.-U.*)

Rédacteurs associés

Bureau du vérificateur général (*Canada*)

Jagbans Singh (*ASOSAI-Inde*)

Patrick Zacchini (*PASAI, Yap, Micronésie*)

Secrétariat de la *CAROSAI (Sainte-Lucie)*

Secrétariat général de l'*EUROSAL (Espagne)*

Khemais Hosni (*Tunisie*)

Basilio Jauregui (*Venezuela*)

Secrétariat général de l'*INTOSAI (Autriche)*

Bureau de reddition de comptes du gouvernement (*É.-U.*)

Administration

Sebrina Chase (*É.-U.*)

Paul Miller (*É.-U.*)

Membres du Comité directeur de l'INTOSAI

Président	Liu Jiayi	<i>Chine</i>
Premier Vice-Président	Harib Saeed Al Amimi	<i>Émirats arabes unis</i>
Deuxième Vice-Président	Osama Jafar Faqeeh	<i>Arabie saoudite</i>
Secrétaire général	Josef Moser	<i>Autriche</i>
Membres :	Terrance Bastian	<i>Bahamas</i>
	Carlos Ramón Pólit Faggioni	<i>Équateur</i>
	Hesham Genena	<i>Égypte</i>
	Gilbert Ngoulakia	<i>Gabon</i>
	Teruhiko Kawato	<i>Japon</i>
	Juan Manuel Portal Martínez	<i>Mexique</i>
	Lyn Provost	<i>Nouvelle-Zélande</i>
	Jørgen Kosmo	<i>Norvège</i>
	Rana Muhammad Akhtar Buland	<i>Pakistan</i>
	Krzysztof Kwiatkowski	<i>Pologne</i>
	Tatyana A. Gollkova	<i>Fédération de Russie</i>
	Kimi Makwetu	<i>Afrique du Sud</i>
	Gene L. Dodaro	<i>États-Unis d'Amérique</i>
	Adelina González	<i>Venezuela</i>

La *Revue internationale de la vérification des comptes publics* est publiée tous les trimestres (janvier, avril, juillet et octobre) pour l'INTOSAI (Organisation internationale des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques) en allemand, en arabe, en espagnol et en français. La *Revue*, organe officiel de l'INTOSAI, vise à l'avancement des procédures et techniques d'audit dans le secteur public. Les opinions et les idées formulées n'engagent que la rédaction et les auteurs des textes et ne reflètent pas nécessairement les vues ou l'orientation de l'Organisation.

La rédaction invite les personnes intéressées à soumettre des articles, des rapports spéciaux ou des informations à ses bureaux, aux soins du :

U.S. Government Accountability Office
441 G Street NW, Room 7814
Washington, D.C. 20548
United States

Téléphone : 202-512-4707
Fax : 202-512-4021
Courriel : intosaijournal@gao.gov

La *Revue* sert parfois de document pédagogique. La rédaction accorde donc la préférence aux articles traitant d'aspects pratiques de l'audit dans le secteur public. Il peut s'agir d'études de cas, de commentaires sur de nouvelles méthodes d'audit ou de descriptions de programmes de formation en audit. Les articles traitant surtout d'aspects théoriques ne conviennent pas.

La *Revue* est distribuée gratuitement aux membres de l'INTOSAI et aux autres parties intéressées. Elle se trouve sur le site Web de l'INTOSAI à www.intosaijournal.org ou à www.intosai.org. On peut aussi l'obtenir en s'adressant à la *Revue* à spel@gao.gov.

Les articles de la *Revue* sont répertoriés dans l'Accountants' Index par l'American Institute of Certified Public Accountants et présentés dans la publication Management Contents. Des articles choisis figurent également dans les comptes rendus analytiques publiés par les sociétés Anbar Management Services, de Wembley, en Angleterre, et University Microfilms International, d'Ann Arbor (Michigan), aux États-Unis.

Table des matières

Éditorial	1
En bref	5
L'indépendance dans tous ses états	11
Audit d'états financiers préparés selon la norme IPSAS de la méthode de la comptabilité de caisse	15
L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur : un audit de l'ISC slovaque	20
Le point sur la Coopération INTOSAI-Donateurs	25
Dans le cadre de l'INTOSAI	28
Nouvelles de l'IDI	43
Événements de l'INTOSAI	48



Innover pour faire rempart à l'obsolescence

Saskia J. Stuiveling, Présidente de la Cour des comptes des Pays-Bas et de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Europe (EUROSAI)

En juin 2014, lors du IX^e Congrès de l'EUROSAI à La Haye (Pays-Bas), la Cour des comptes néerlandaise a succédé à la Cour des comptes du Portugal à la présidence de l'EUROSAI.

Cette année, le Congrès avait pour thème l'« Innovation », car les ISC doivent s'adapter au monde en constante évolution dans lequel elles évoluent. Je crois, hors de tout doute, que si nous n'évoluons pas, c'est l'obsolescence qui nous guette.

Au cours de la dernière enquête mondiale (2013) de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), plus de 40 % des ISC ont signalé des cas d'ingérence de l'organe exécutif de leur pays dans le processus budgétaire, si bien que leur autonomie financière était menacée. Tout aussi notable est le fait que 15 % des ISC ne publient pas actuellement leurs rapports. Cela montre bien qu'un dialogue prudent avec nos partenaires s'impose, mais aussi que nous devons nous livrer à une introspection sur notre position et rôle dans la société. Les ISC savent que l'innovation n'est pas une fin en soi. Il s'agit plutôt d'un moyen indispensable de pérenniser leur valeur ajoutée. Nous œuvrons ainsi, à partir des valeurs de l'EUROSAI et assurément de l'INTOSAI, afin d'ancrer et de renforcer la bonne gouvernance au sein des gouvernements et des institutions publiques.

Conformément au thème retenu, le Congrès a adopté une forme inédite. Des exemples de pratiques innovantes et de pratiques exemplaires ont fait l'objet de débats lors de séances plénières administratives, d'ateliers et de séminaires, du marché TI et de séances de discussions libres. Plus de la moitié des ISC participantes ont organisé au moins un atelier. La grande diversité de l'EUROSAI a enrichi les présentations et

débats, dans le cadre des réunions tant officielles qu'informelles. Le Congrès, qui a été organisé par les Pays-Bas, mais façonné par les membres de l'EUROSAI, a donc été véritablement une expérience collective. Le grand volontarisme de toutes les ISC a permis de faire émerger des idées et des propositions très utiles, qui ont toutes été regroupées dans une carte heuristique électronique. Cette carte, qui décrit les résultats du Congrès, ainsi que les conclusions et recommandations de cet événement peuvent être consultées à <http://www.eurosai2014.nl>.

Congrès des jeunes de l'EUROSAI

Il y a déjà plus de trois ans que nous avons commencé à préparer le Congrès, sous le vocable « L'Expédition ». Persuadés qu'à ce stade-ci nul ne peut prévoir la suite des événements, nous devons faire nôtre la façon de voir des précurseurs, c'est-à-dire nous entraider pour découvrir et baliser ce territoire inexploré. Il est important, plus que jamais, de mettre en commun nos idées et d'être à l'écoute des uns et des autres.

La Cour des comptes des Pays-Bas souhaitait faire entendre les voix critiques et neuves des jeunes lors du Congrès de l'EUROSAI. Voilà pourquoi nous avons organisé le 1^{er} Congrès des jeunes de l'EUROSAI, qui traitait aussi de l'innovation, à Rotterdam en novembre 2013. Une bonne centaine de jeunes auditeurs ont eu l'occasion de bâtir un réseau international, de mettre en commun leurs idées et de prendre part à des ateliers sur les pratiques en matière d'innovation. Et surtout, ils ont pu faire connaître leurs vues à la génération à la tête de leurs institutions.

Les jeunes avaient-ils quelque chose à nous dire? Certes, oui. Ils ont cerné et recensé plusieurs défis qui se dessinent pour les bureaux d'audit : l'efficacité de la communication, la mutualisation des savoirs, l'indépendance permettant d'obtenir de vrais résultats, la prolifération des données. Et ces défis sont bien sûr intimement liés. À la demande du Congrès, au cours des prochaines années une suite sera donnée à cette initiative en faveur des jeunes de l'EUROSAI. Le rapport du Congrès des jeunes de l'EUROSAI est consultable à l'adresse suivante : <http://www.eurosai2014.nl>.

Conclusions et recommandations du IX^e Congrès de l'EUROSAI

Le Congrès a montré que toutes les ISC cherchent constamment à se perfectionner et à élaborer les méthodes de travail et les techniques d'audit les plus efficaces. Elles sont aussi avides de mettre en commun leurs expériences et d'échanger leurs points de vue. Au cours des prochaines années, nous nous emploierons à préserver un esprit propice au partage d'idées et à l'exploration des possibilités, dans le souci d'améliorer notre travail et de mieux servir l'intérêt général. S'appuyant sur les apports de toutes les ISC ayant assisté et participé au Congrès, les conclusions et recommandations du IX^e Congrès de l'EUROSAI s'efforcent de traduire cet esprit.

Culture et leadership

Le Congrès a conclu que les ISC devraient s'efforcer de mettre en place une culture innovante d'apprentissage et de perfectionnement, qui laisse aussi sa place à l'expérimentation. Les ISC devraient préserver leur pertinence en se montrant prêtes à

modifier leur approche, à diversifier leur action et à aborder de nouveaux thèmes. Elles devraient échanger sur leurs expériences et dilemmes au sein de l'EUROSAI et avec les ISC en général. Par ailleurs, l'EUROSAI et les ISC ont un devoir d'exemplarité.

Le Congrès a donc recommandé que l'EUROSAI examine son propre fonctionnement et favorise l'élaboration de moyens innovants, économiques, durables et basés sur l'utilisation d'Internet qui permettent aux ISC d'échanger points de vue, documents et expériences. Un projet pilote sur les échanges d'informations au moyen d'Internet est en cours, mais il doit être perfectionné. Au cours des prochaines années, l'EUROSAI commandera une évaluation indépendante de sa gouvernance et de son mode opératoire. Toutefois, la meilleure façon d'innover et d'apporter des améliorations, c'est par l'action. Le Congrès a donc recommandé que l'EUROSAI encourage, en matière d'audits, les rapports conjoints sur des thèmes pertinents et la mise à l'essai d'approches, de techniques et de produits nouveaux.

Transmission du message

La valorisation des travaux des ISC repose en grande partie, mais pas uniquement, sur la manière dont leurs messages sont communiqués et perçus et sur les mesures prises par les parlements, les fonctionnaires et les citoyens pour y donner suite. Il faut par ailleurs tenir compte de la diversité des formes que le message peut prendre ainsi que de la pluralité des modes et des moments de sa transmission. Les ISC interagissent de plus en plus, selon de nouveaux modes, avec leurs partenaires, des citoyens aux gouvernements. Il y a une banalisation des techniques de visualisation et une formidable augmentation de l'utilisation des médias sociaux et numériques. Les ISC doivent s'adapter à ce nouvel environnement numérique et aux nouveaux publics. L'EUROSAI entend donc au cours des prochaines années élaborer une approche commune qui pourrait aider les ISC à améliorer la communication de leur message sous le signe de l'innovation et de l'efficacité.

Ouverture des données

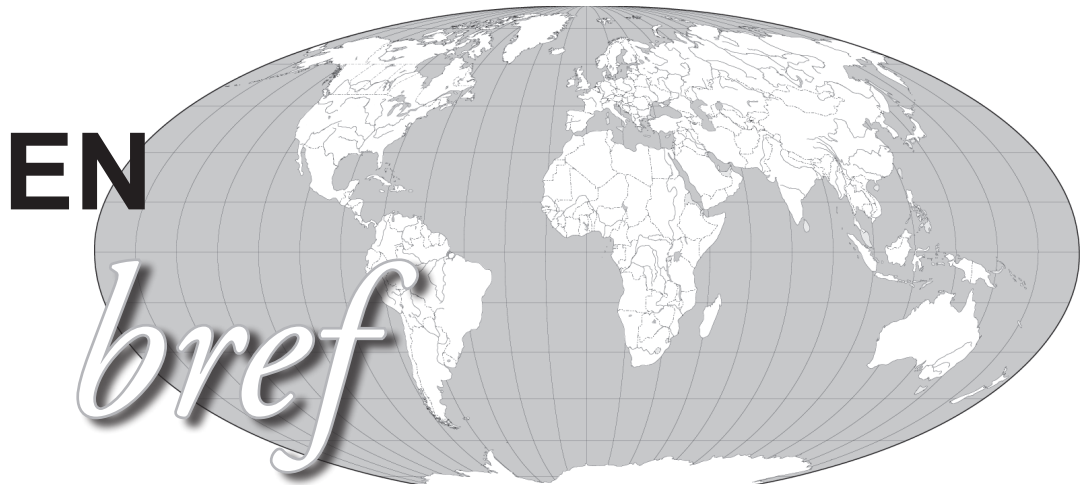
De plus en plus de données sont produites par le secteur public et l'accès à ces informations ne cesse de se simplifier, car elles peuvent être consultées par les citoyens partout. Des possibilités sont ainsi offertes à diverses parties et au public de s'initier aux finesses de l'audit, ce qui donne aux ISC plus de possibilités à la fois d'évaluer la performance des pouvoirs publics et d'accroître la transparence et la reddition de comptes au sein du secteur public. L'ouverture des données garantit la fin du monopole exercé sur la plupart des informations de la sphère publique et oblige les ISC à revoir leurs propres pertinence, rôles traditionnels, possibilités et besoins. Le Congrès a recommandé que l'EUROSAI engage un débat sur les possibilités et les conséquences de l'ouverture des données pour les ISC, notamment sur la qualité de ces données.

Faire connaître votre point de vue

Des initiatives sur la culture et le leadership, sur la transmission du message et sur l'ouverture des données sont en chantier. Je vous invite à faire connaître votre point de vue sur ces questions, que vous soyez membre de l'EUROSAI ou non.

Défis à relever

J'ai mentionné les défis que les jeunes auditeurs de l'EUROSAI avaient recensés sur notre chemin. Nous leur avons demandé d'apporter des solutions. Comme les défis étaient fort variés, la palette des solutions est encore plus large! Or l'une des pistes les plus remarquables consistait pour les auditeurs à renoncer à la « tolérance zéro en matière d'erreurs ». Nous devons faire des essais, nous mettre à l'écoute du grand public et des acteurs habituels de notre domaine, apporter notre soutien à de nouvelles initiatives qui émanent de la hiérarchie. Les bureaux d'audit que nous représentons ont encore un rôle important à jouer, mais nous devons le moduler afin d'être en résonance avec le XXI^e siècle. Nous devons changer pour rester les mêmes, pour citer le peintre américain d'origine néerlandaise Willem de Kooning.



Allemagne

Nouveau Président

M. Kay Scheller a été nommé président de l'ISC allemande, la Bundesrechnungshof. En mai et juin 2014, il a été élu par les deux chambres du Parlement pour succéder à M. Dieter Engels, dont le mandat a pris fin en avril 2014. M. Scheller a reçu son certificat de nomination des mains du Président de la République fédérale d'Allemagne Joachim Gauck le 30 juin 2014.

Titulaire d'un diplôme en droit, Kay Scheller a occupé divers postes au sein de ministères allemands et de la chancellerie fédérale. De 2005 à 2014, il a été directeur du bureau administratif du groupe parlementaire.



Kay Scheller

Renseignements complémentaires :

Courriel : Poststelle@brh.bund.de
Site Web : <http://www.bundesrechnungshof.de>

Chili

Forum sur la lutte contre la corruption

Les 16 et 17 juin 2014, le Contrôleur général de l'ISC chilienne et ses collègues ont assisté à la réunion du Réseau sur l'intégrité dans le secteur public de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à Paris (France). Ce forum semestriel s'est penché sur l'élaboration, la mise à jour et l'adaptation de systèmes favorisant l'intégrité et la lutte contre la corruption dans les pays membres.

Le Forum a surtout porté sur ce qui suit : la façon de rétablir la confiance dans les pouvoirs publics; le rôle de l'intégrité dans la définition des politiques publiques; les leçons tirées des modèles de lutte contre la corruption et les méthodes qui permettraient de les utiliser pour mettre à jour les Principes d'application de l'éthique au secteur public; un examen des mécanismes disciplinaires visant les fonctionnaires; et le rôle des données et des indicateurs

dans l'évaluation de l'incidence des politiques anticorruption.

Lors du Forum, l'OCDE a présenté son nouveau cadre d'analyse intitulé « Partners for Good Governance : Mapping the Role of Supreme Audit Institutions » [Partenaires pour la bonne gouvernance : définir le rôle des Institutions supérieures de contrôle]. Ce cadre s'inscrit dans une étude triennale menée par l'OCDE avec la participation de treize ISC sur cinq continents.

L'ISC du Brésil a présenté des moyens qui permettent aux ISC de devenir des institutions plus efficaces et de définir des politiques sous le signe d'une plus grande cohérence, coordination et coopération. Elle a aussi souligné l'importance de disposer d'indicateurs de performance pour renforcer le contrôle interne, de gérer efficacement les risques grâce à une démarche d'établissement des politiques qui réunisse l'ensemble du gouvernement, et d'avoir une gouvernance souple et adaptée pour assurer la prestation de services qui donnent toute satisfaction.

Le représentant du Bureau du contrôleur général du Chili a ensuite présenté les résultats de l'examen de la gouvernance publique fait dernièrement par l'OCDE du Bureau. Afin de mieux comprendre « qui audite l'auditeur », il a souligné

l'importance de se soumettre à un examen indépendant de l'OCDE. Il a aussi déclaré qu'il ne s'agissait pas de voir si les ISC faisaient les choses à l'identique, mais bien si elles les faisaient différemment afin de mieux valoriser leurs travaux.

De plus, lors du Forum, les ISC de l'Afrique du Sud, du Brésil, du Chili, de la Corée, de la France et de la Pologne et les représentants de la Cour des comptes européenne ont discuté des prochaines étapes de l'étude sur le rôle des ISC en matière de bonne gouvernance. Les débats étaient en phase avec les principaux points exprimés lors de la réunion du Réseau et visaient à harmoniser la vision et l'orientation de l'étude avec les défis qui doivent être relevés actuellement pour favoriser l'intégrité et lutter contre la corruption.

Renseignements complémentaires :

Courriel : relacionesinternacionales@contraloria.cl

Site Web : <http://www.contraloria.cl>

Indonésie

Nomination d'un nouveau Président

M. Rizal Djalil, qui est membre de l'Agence de contrôle des finances de l'Indonésie (BPK), a assumé le poste de président du BPK en avril 2014. Il succède ainsi à M. Hadi Poernomo.

Avant sa nomination, M. Djalil était le VI^e membre de la BPK. Il était chargé des audits du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé, du ministère du Développement des régions isolées, de l'Agence nationale des médicaments et de l'alimentation et de tous les pouvoirs publics locaux de l'est du pays. Avant de siéger à la BPK, M. Djalil était membre de la 11^e Commission du Parlement indonésien, dont les travaux étaient axés sur les finances, la planification



Rizal Djalil

du développement, les banques et les institutions non bancaires.

Le NIK mène un examen par les pairs de la BPK

Les examens par les pairs réalisés par les ISC membres de l'INTOSAI sont des outils importants pour assurer à la fois la qualité des travaux et le respect du cadre des ISSAI. En avril 2014, le Président de l'ISC polonaise (NIK), Krzysztof Kwiatkowski, a présenté les résultats de l'examen par les pairs de la BPK. Celle-ci doit se soumettre à un examen par les pairs tous les cinq ans, selon la loi indonésienne.

Le NIK a été retenu pour mener cet examen parce qu'il possède une vaste expérience en la matière et qu'il siège à la Sous-Commission de l'évaluation volontaire par les pairs de la Commission de renforcement des capacités de l'INTOSAI. L'examen visait à déterminer si la BPK a conçu et mis en place un système de contrôle qualité qui lui permet de se conformer aux normes nationales en matière d'audit financier et à évaluer les efforts déployés par la BPK pour donner suite aux recommandations de l'examen par les pairs antérieur.

Lors de l'examen, un échantillon de 16 rapports d'audit de la BPK a été examiné. Le NIK a également interrogé des membres de la Commission indonésienne anticorruption et du

Parlement. Il a constaté que la coopération entre la BPK et les deux institutions était bien établie.

La BPK s'est employée à améliorer ses procédures, normes, directives et stratégies systémiques et approches stratégiques. Selon le Président de la BPK de l'époque, Hadi Poernomo, cet examen par les pairs a permis à la BPK de connaître ses faiblesses pour faire émerger de meilleures solutions et s'améliorer.

Le Vice-Président de la BPK, Hasan Bisri, a déclaré que la BPK établirait un plan d'action pour donner suite aux recommandations formulées. La BPK examinera la recommandation du NIK visant l'accès du public aux rapports d'audit et analysera le cadre juridique et les autres règlements se rattachant à cette recommandation.

Dans son rapport, le NIK a constaté que depuis l'examen par les pairs mené en 2009, la BPK avait déployé des efforts considérables en vue d'établir des procédures, des normes, des directives, et une approche systémique et stratégique bien étayée. Cette approche dont la nécessité ne se dément pas a porté des fruits, surtout dans un pays aussi vaste et diversifié que l'Indonésie. Les procédures et pratiques de la BPK sont conformes aux Normes internationales des institutions supérieures de contrôle (ISSAI). La BPK a mis l'accent surtout sur la mise en œuvre d'un système de contrôle qualité efficace, qui prévoit un rôle prépondérant pour l'inspecteur principal.

Le rapport du NIK a présenté les divers atouts de l'Agence qui sont particulièrement utiles à la mission dont est investi la BPK, à savoir la discipline et le respect des procédures, un service de TI efficace et une stratégie de développement informatique bien conçue — notamment une initiative en faveur de l'audit en ligne — des procédures de suivi efficaces et systématiques, en dépit de l'immensité du pays et du

grand nombre d'audités qui rendent difficile un suivi approfondi de chaque dossier.

M. Krzysztof a mis l'accent sur les rapports d'audit : plus de 60 % des enquêtes menées par la Commission anticorruption découlaient de constatations contenues dans les rapports d'audit de la BPK. Bon nombre des affaires pénales dont a été saisi le Procureur général découlaient aussi de constatations d'audit de la BPK.

M. Krzysztof a conseillé à la BPK de publier ses rapports d'audit exhaustifs en se servant de l'Internet. Les principales préconisations formulées par le NIK étaient les suivantes : la BPK devait publier un plus grand nombre de rapports; démontrer la valeur et les bienfaits de ses travaux; accroître la proportion d'auditeurs au sein de son personnel; et faire un effort de communication avec les médias en publiant les résultats de ses audits.

Même si le NIK a mené des examens par les pairs de nombreuses ISC en Europe, il s'agissait de son premier examen mené en Asie.

Renseignements complémentaires :

Courriel : asosai@bpk.go.id
Site Web : <http://www.bpk.go.id>

Pérou

Programme Jeunes auditeurs

Cette année, plus de 50 000 étudiants des écoles publiques péruviennes vont vérifier si leurs écoles, leurs municipalités ou leurs postes de police locaux fonctionnent conformément aux règles en vigueur. Ces étudiants formuleront des recommandations visant à améliorer la gestion de ces entités dans l'intérêt de leurs localités.

Cette activité sera réalisée dans le cadre du programme Jeunes auditeurs. Créé en 2012 par le Bureau du contrôleur général du Pérou

grâce à une collaboration stratégique avec le ministère de l'Éducation, ce programme vise à promouvoir la participation des étudiants au suivi de l'action publique et à devenir un outil efficace et de longue durée dans la lutte contre la corruption. Le premier objectif du programme est de favoriser l'instruction des citoyens pendant les années décisives de leur apprentissage, alors que s'affinent les valeurs déontologiques et civiques.

Modalités de fonctionnement du programme

Dans le cadre du programme, des étudiants des écoles secondaires participantes choisissent une institution publique qui fera l'objet d'un suivi. Les responsables des programmes d'éducation civique — enseignants et tuteurs — sont formés par le Bureau du contrôleur général et ce sont eux qui organisent les procédures de suivi qui seront réalisées par les étudiants. Ils aident les étudiants au cours de la planification et de la réalisation du suivi, et lors de la rédaction du rapport de suivi et de la présentation des observations et des recommandations à l'institution. Ils font aussi un suivi de la mise en œuvre des améliorations proposées.

Amélioration de la gestion du secteur public

La gestion du secteur public s'est améliorée dans les onze villes où, au cours des quatre dernières années, des étudiants ont réalisé des suivis. Selon les données recueillies, les écoles auditées ont mis en œuvre au moins sept des dix observations formulées par les jeunes auditeurs.

Ainsi, la réactivation de chantiers de construction qui étaient bloqués et le renforcement des services d'enseignement ont permis d'améliorer la propreté des toilettes, d'accroître le nombre de classes et d'enrichir les bibliothèques scolaires. Ce ne sont que quelques-unes des mesures mises en œuvre pour améliorer les travaux et les services publics.

Les trois grandes composantes du programme

1. Renforcer les capacités des enseignants : former les enseignants grâce à des ateliers et des séminaires, afin qu'ils puissent diffuser les connaissances acquises.
2. Faire le suivi des écoles : suivi et observation des services fournis par



Des étudiants participant au programme Jeunes auditeurs réalisent un suivi dans les institutions publiques du Pérou.

Évolution du programme Jeunes auditeurs

Année	Suivis d'écoles	N ^{bre} de jeunes auditeurs	N ^{bre} d'enseignants formés	N ^{bre} d'écoles participantes
2010	489	9 088	80	126
2011	532	32 016	211	86
2012	761	52 164	513	157
2013	929	56 159	521	236
TOTAL	2 711	149 427	1 325	605

les institutions publiques, notamment les écoles, les municipalités et les postes de police; les étudiants réalisent les activités de suivi avec le soutien étroit de leurs enseignants et sous la supervision du Bureau du contrôleur général du pays.

3. Élaborer des matériels didactiques : créer des directives et des documents complémentaires pour le perfectionnement du programme, par exemple, l'établissement d'un manuel destiné aux enseignants : « Promouvoir la participation des citoyens grâce à l'école ». Ce manuel vise à aider les enseignants à se familiariser avec les processus et les pratiques qui se rattachent au fonctionnement de l'État, au contrôle des activités de l'État, à la lutte contre la corruption et à la participation citoyenne.

Renseignements complémentaires :

Courriel : cooperacion@contraloria.gob.pe
Site Web : <http://www.contraloria.gob.pe>

Roumanie

150^e anniversaire de la Cour des comptes roumaine

Le Président de la Roumanie, le Président de la Chambre des députés, le Vice-Président du Sénat, des membres du Parlement, le Premier Ministre et des membres du gouvernement de la Roumanie,

de même que des représentants des autorités publiques centrales et d'institutions publiques, 28 délégations d'ISC du monde entier et des représentants d'institutions religieuses, universitaires, diplomatiques et des médias ont assisté aux célébrations du 150^e anniversaire de la fondation de la Cour des comptes de la Roumanie. Il y avait notamment des délégations représentant des membres de l'EUROSAI et d'autres groupes régionaux de l'INTOSAI.

Une nouvelle monographie de la Cour des comptes roumaine a été publiée pour marquer cet important anniversaire. Cet ouvrage repose sur les informations publiées dans la première édition de la monographie, qui avait été publiée par une équipe d'historiens en 2005. Elle peut être

consultée sur le site Web de la Cour des comptes.

Renseignements complémentaires :

Courriel : international.romania@rcc.ro
Site Web : <http://www.curteadeconturi.ro>

Thaïlande

Promotion de la discipline budgétaire et financière par le Bureau

En 2010, le Bureau de l'auditeur général de la Thaïlande a défini son plan stratégique pour 2011-2014. Les stratégies du Bureau s'articulent autour de trois axes. Primo, le Bureau s'efforce de renforcer ses capacités en audit pour chacun des types d'audit qu'il réalise. Pour ce faire, il favorisera une stratégie d'audit en amont et une stratégie préventive en vue de lutter contre la corruption et de promouvoir la reddition de comptes au sein du secteur public. Secundo, il a l'intention d'établir un système d'accompagnement pour les tâches d'audit. Tertio, le Bureau s'emploie à renforcer la reddition de comptes au sein de l'organisation.



Des représentants des ISC du monde entier se sont réunis pour célébrer le 150^e anniversaire de la Cour des comptes de la Roumanie du 5 au 7 juin 2014.

La loi nationale sur l'audit de la Thaïlande consacre le principe de la discipline budgétaire et financière. Cet outil habilite la Commission pour la discipline budgétaire et financière (BFDC) à mener des examens préliminaires et à déterminer les pénalités administratives. Ces pénalités sont imposées aux cadres et employés d'organismes publics qui contreviennent aux mesures de contrôle des finances de l'État.

En 2001, la Commission de vérification des comptes de l'État a promulgué le règlement sur la discipline budgétaire et financière de 2001. Ce règlement prévoit des dispositions sur le niveau de responsabilité de la personne qui commet une faute contre la discipline, sur l'importance de la mesure de contrôle des finances de l'État à laquelle il est contrevenu, sur la perte de service pour l'État, sur l'intention de l'auteur d'une faute contre la discipline, et sur la détermination préliminaire de la pénalité administrative.

Le bureau de la discipline financière et monétaire, qui est le secrétariat de la BFDC, a lancé un site Web (<http://dfmo.oag.go.th/>) qui contient des renseignements sur la discipline budgétaire et financière, le règlement intérieur de la BFDC, les décisions de la Commission, et des statistiques sur les contrevenants.

Renseignements supplémentaires :

Courriel : int_rela@oag.go.th

Site Web : <http://www.oag.go.th>

Turquie

Coopération entre les ISC turque et émirienne

Dans le cadre d'un protocole d'entente signé par la Cour des comptes de la Turquie (TCA) et l'ISC des Émirats arabes unis en 2013, une délégation de l'ISC turque a récemment visité l'ISC émirienne.



Le Président de la Cour des comptes turque, Recai Akyell (professeur agrégé), à gauche, et le Président de l'ISC émirienne, Harib Al Amimi.

L'ISC émirienne s'emploie à mettre en œuvre un projet qui vise à déterminer comment les normes d'audit financier et de conformité devraient être appliquées pour répondre aux besoins des ISC. Le projet prévoit des activités qui sont menées en parallèle avec le projet de recherche sur les ISSAI par l'ISC turque.

Un atelier d'élaboration d'un manuel d'audit de la conformité a été organisé,

dans le cadre du programme 3i de l'Initiative de développement de l'INTOSAI (IDI), à Abu Dhabi du 10 au 28 février 2014, sous les auspices de l'ISC émirienne. Six experts-conseils spécialisés en ISSAI de diverses régions de l'INTOSAI ont participé à cet atelier, qui bénéficiait de l'appui de spécialistes de la Sous-commission de contrôle de l'audit financier et de la Sous-commission de l'audit de conformité. L'auditeur principal, A. Ömer Karamolloğlu, de la Cour des comptes turque, a assisté à l'atelier en tant qu'expert-conseil spécialisé en ISSAI.

Au cours de l'atelier, une évaluation approfondie des normes d'audit de conformité de l'INTOSAI a été réalisée. Une stratégie a ensuite été adaptée en vue de réduire l'écart entre les normes elles-mêmes et leur mise en œuvre, compte tenu des lacunes dans la structure actuelle des normes.

Coopération entre les ISC turque et albanaise

Dans le cadre d'un protocole d'entente signé par la Cour des comptes de la Turquie (TCA) et l'ISC albanaise en 2012, un programme



Une délégation albanaise visite le bureau du Président de la Cour des comptes turque, Recai Akyel (professeur agrégé).

de formation sur l'audit des systèmes d'information (TI) a été organisé pour les auditeurs albanais du 14 au 18 avril 2014. Ce programme a été organisé par le centre de formation de perfectionnement en audit de la Cour des comptes turque. Une délégation de 15 personnes, dont des auditeurs et des auditeurs-chefs de mission de l'ISC albanaise, y a assisté.

Renseignements complémentaires :

Courriel : int.relations@sayistay.gov.tr
Site Web : <http://www.sayistay.gov.tr>

Vietnam

Célébration du 20^e anniversaire de l'ISC

Le 1^{er} juillet 2014, le Bureau d'audit d'État du Vietnam (SAV) a célébré le 20^e anniversaire de sa fondation. Pour marquer l'occasion, l'État du Vietnam a remis la Médaille de l'indépendance de deuxième classe à l'ISC vietnamienne.

Depuis sa fondation en 1994, le développement organisationnel, institutionnel et professionnel du SAV n'a cessé de progresser. Comptant près de 2 000 employés, le SAV se compose désormais de 31 sous-directions départementales qui lui sont rattachées. Parmi ces sous-directions, il y a huit services d'audit spécialisés, sept services de conseils techniques et trois services qui sont au niveau central. Le Bureau compte aussi 13 bureaux régionaux.

L'article 118 de la nouvelle Constitution du Vietnam (2013) affirme, pour la première fois, que le Bureau d'audit de l'État est un organisme établi par l'Assemblée nationale, qui mène ses activités en toute indépendance et qui n'est soumis qu'aux lois en vigueur. Il a pour mission d'auditer la gestion et l'utilisation des fonds et des biens publics. La loi sur l'audit de l'État (2005) sera modifiée en conséquence et devrait être adoptée par l'Assemblée nationale en 2015.

Dans sa stratégie de développement jusqu'à l'horizon 2020 (2010), et plus particulièrement dans son plan stratégique de 2013-2017 (2013), le SAV s'est donné comme priorité de renforcer les capacités de son personnel et d'améliorer la qualité des audits. Deux grandes stratégies lui permettront d'atteindre ses objectifs prioritaires : l'informatisation des activités d'audit et la mise en œuvre des ISSAI. Le plan sera également axé sur l'économie, l'efficacité et l'efficacité de la gestion et de l'utilisation des fonds et des biens publics. Il s'agit de produire des informations fiables et exactes, en temps opportun, pour assurer la gestion des fonds et des biens publics du pays.

À la lumière des constatations d'audit, le SAV a formulé des recommandations portant sur la révision de centaines de documents juridiques et de politiques, qui devront parfois être complétés, en vue d'améliorer la gestion des finances et des biens publics. Les rapports d'audit publiés par le SAV constituent un

fondement clé pour allouer et établir les budgets annuels du gouvernement central et des gouvernements locaux.

Résultats d'audit présentés en conférence de presse

Le 25 juillet 2014, le SAV a donné une conférence de presse pour présenter les résultats de ses audits de 2013 et des examens de suivi menés pour vérifier la mise en œuvre des recommandations d'audit formulées en 2012. La conférence a été donnée en tandem avec la Commission financière et budgétaire de l'Assemblée nationale, comme l'exigent les dispositions de la loi sur l'audit de l'État.

En 2013, le SAV a audité les états financiers de 2012 de plus de 150 entités publiques et le budget de l'État de 2012. Il a formulé des recommandations à l'intention du gouvernement et du premier ministre sur des questions financières et comptables. Il a proposé en outre la révision ou l'annulation de 72 textes juridiques et politiques, et saisi des commissions d'enquête de cinq cas présumés d'infraction.

Le SAV a présenté certaines préconisations et politiques à l'Assemblée nationale en vue de ratifier le Budget de l'État de 2012, de présenter correctement les recettes et les charges nationales et de mieux gérer les ressources nationales.

Renseignements complémentaires :

Courriel : vietnamsai@sav.gov.vn
Site Web : <http://www.sav.gov.vn>

Des suggestions d'articles pour la *Revue*?

Envoyez-nous un courriel à intosajournal@gao.gov

<http://www.intosajournal.org>

L'indépendance dans tous ses états

Jean-Raphael Alventosa, conseiller maître de la Cour des comptes de France et ancien directeur de l'enseignement à l'École nationale d'administration publique

Aujourd'hui, l'indépendance est le sujet qui retient l'attention de toutes les ISC. La nécessaire indépendance des ISC est d'ailleurs clairement confirmée dans la résolution A/66/209 des Nations Unies : « Les institutions supérieures de contrôle des finances publiques ne peuvent remplir efficacement leurs attributions de façon objective qu'à condition d'être indépendantes ».

Pourquoi une ISC doit-elle être indépendante?

Si nos institutions ne sont pas vraiment indépendantes, elles ne peuvent être objectives. Or sans objectivité, les recommandations d'une ISC sont amoindries et peu crédibles.

L'importance de bien définir ce qu'est une ISC

La définition courante d'une ISC s'articule autour de trois éléments :

1. Il doit y avoir un texte législatif ou tout autre texte officiel qui définit formellement le mandat de l'institution. (Cet élément repose sur le premier principe de l'ISSAI 10.)
2. L'institution doit être « supérieure », c'est-à-dire exercer un contrôle en dernier ressort. Qu'entend-on par « supérieure »? Il s'agit d'un concept politique, car relatif : une entité est considérée comme « supérieure » par rapport à autre chose, qui lui est donc « inférieure ». Cette hiérarchie repose sur un jugement de valeur, ce qui rend donc ce critère ambigu et fragile.
3. L'ISC doit respecter les huit principes de l'ISSAI 10 de l'INTOSAI, *La Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC*, concernant le statut, les ressources, les nominations, la planification, l'accès à l'information, la communication des résultats, la publication et le suivi des recommandations.

Les piliers de l'indépendance d'une ISC

Même si les huit piliers de l'indépendance sont essentiels, ils ne doivent pas se résumer à des vœux pieux ou n'exister que sur papier. Ces principes doivent être plus tangibles que de simples idéaux. Ils doivent être appuyés par des actions correspondantes.

Statut des ISC

Extrait de l'ISSAI 10 : « *L'existence d'un cadre constitutionnel/législatif/juridique approprié et efficace et l'application de facto des dispositions de ce cadre.* »

Il est préférable que le statut de l'ISC soit inscrit dans la constitution, une loi ou une tradition de longue date, mais est-ce suffisant? S'agissant du statut des ISC, l'absence de tout lien de subordination est cruciale. Le meilleur système est celui où l'ISC n'a aucun lien de dépendance ou doit seulement rendre des comptes aux citoyens. La subordination au Comité des comptes publics est le seul lien acceptable si, comme

N.D.L.R.

Un des objectifs avoués du Plan stratégique de l'EUROSAI pour 2011-2017 est de « prendre des mesures actives visant à renforcer et à contribuer à l'indépendance des ISC ». Pour appuyer cet objectif, la Cour des comptes de la France et le Bureau d'audit national de la Hongrie ont organisé un séminaire sur l'indépendance des ISC qui a eu lieu le 28 mars 2014 à Budapest. L'auteur du présent article a assisté à ce séminaire en tant que présentateur et animateur. Cet article reflète uniquement les vues et opinions de son auteur.

les Britanniques l'ont établi il y a des siècles, le Comité est présidé par un député qui n'appartient pas à la majorité parlementaire. Il est acceptable pour une ISC d'être subordonnée au chef d'État uniquement si ce dernier ne détient aucun pouvoir, c'est-à-dire si ses fonctions sont honorifiques ou protocolaires.

Ressources

Extrait de l'ISSAI 10 : « *Autonomie financière et de gestion/d'administration et accès aux ressources humaines, matérielles et financières appropriées.* »

Qu'est-ce que la vraie autonomie financière? Par exemple, quelles ressources sont allouées et par quelle organisation? Comment se font les recrutements? Et quels équipements sont fournis à l'ISC? Les ressources allouées ne devraient pas pouvoir être facilement modifiées et devraient faire l'objet d'un suivi rigoureux.

Nominations

Extrait de l'ISSAI 10 : « *L'indépendance des dirigeants des ISC et des « membres » (des institutions collégiales), y compris l'inamovibilité et l'immunité dans l'exercice normal de leurs fonctions.* »

Qui est nommé? L'absence de tout conflit d'intérêts lors des nominations est primordiale. Pour la majorité des ISC européennes, il est impossible d'être nommé à un poste de responsabilité après avoir été membre du gouvernement ou d'un parti politique. Lorsque cela est possible, des restrictions sont imposées ou une période minimale d'attente doit être respectée avant la nomination.

Qui nomme? Le meilleur système de nomination repose sur une démarche pluraliste : recrutement, confirmation (par le Parlement par consensus) et nomination (par le chef d'État lors d'un conseil des ministres).

Sur le plan politique, une nomination à la majorité simple par le Parlement — ce qui semble être la règle générale en Europe — pourrait sembler moins protectrice qu'un scrutin à la majorité qualifiée (par exemple au deux tiers).

La durée du mandat peut constituer un autre point sensible. Un mandat trop court fragilise en effet l'indépendance du titulaire. Mais si le mandat est trop long, la routine et la collusion peuvent s'installer. Par ailleurs, sauf si les cadres supérieurs sont des magistrats, leur immunité doit être garantie au plus haut niveau possible pour garantir leur objectivité. Par ailleurs, à moins d'être des magistrats, les cadres supérieurs doivent jouir de la plus grande immunité possible dans le souci de garantir l'objectivité.

Planification

Extrait de l'ISSAI 10 : « *Un mandat suffisamment large et une entière discrétion dans l'exercice des fonctions de l'ISC.* »

Quelle est la relation de l'ISC avec le Parlement? Lui est-elle subordonnée? Comment peut-on mesurer le degré d'autocensure de l'ISC? Il faut noter deux points à cet égard. Premièrement, une ISC qui n'est pas en mesure d'enquêter en toute liberté et avec

toute l'ampleur voulue sur toute question ou tout dossier qu'elle juge appropriés, au-delà des demandes du Parlement ou des autres acteurs du domaine, ne peut pas se dire indépendante.

Deuxièmement, les moyens d'enquête de l'ISC doivent être assujettis à une décision consensuelle garantie et reconnue qui a été prise soit individuellement ou collectivement. On ne saurait admettre l'autoritarisme d'une personne ou la collusion d'un groupe.

L'organisation de la structure interne d'une ISC est tout aussi importante. Deux mécanismes doivent être vérifiés : 1° la définition de positions consensuelles (même si la décision finale est prise par une seule personne); 2° le type de travaux menés (audits financiers, audits de performance, audits de routine, la capacité de prononcer des sanctions avec ou sans jugement) doit être garanti.

Accès à l'information

Extrait de l'ISSAI 10 : « *Accès sans restriction à l'information.* »

Dans beaucoup de pays, de nombreux secteurs ne sont pas soumis aux audits des ISC. Certains peuvent prétendre que ce n'est pas le cas en Europe, mais en avons-nous la certitude? Les ISC européennes ont-elles accès aux comptes publics dans un délai raisonnable, par exemple?

Communication et publication des résultats et suivi des recommandations

Extrait de l'ISSAI 10 : « *Le droit et l'obligation de faire rapport sur leurs travaux; la liberté de décider du contenu et de la date de leurs rapports de contrôle, de les publier et de les diffuser; l'existence de mécanismes efficaces de suivi des recommandations des ISC.* »

Ces trois dernières caractéristiques officielles de l'indépendance doivent aussi être à l'abri de toute influence. Mais est-ce suffisant? Qu'en est-il de la liberté de prononcer des sanctions? Si nos recommandations ne sont pas suivies d'effets réels, sont-elles utiles?

Enfin, qui audite les auditeurs? Les ressources internationales, comme le cadre d'évaluation de la performance de l'Initiative de développement de l'INTOSAI, n'ont pas encore été mises à l'essai et sont fondées sur un mécanisme d'évaluation quantitative. Les ISC devraient-elles ouvrir la porte à d'autres inspecteurs? À des cabinets privés? Aux commissions parlementaires? Les ISC devront-elles un jour attester que leurs auditeurs respectent les normes ISSAI?

Nous tourner vers l'avenir

La première question peut sembler évidente : peut-on créer un sommaire des meilleurs critères et aboutir ainsi à l'ISC idéale du XXI^e siècle? Pouvons-nous pour chacun des critères fixer le plus haut degré d'indépendance dans le cadre d'un débat rigoureux et pluraliste? Cette question politico-juridique revêt une grande importance. Nous

ne pouvons toutefois pas encore y répondre définitivement : l'INTOSAI considère cet examen comme faisant partie du programme du groupe de travail sur la valeur et les avantages des ISC, qui vient d'amorcer son analyse, mais celle-ci est encore fragmentaire.

La deuxième question est quelque peu interpellante : est-il possible de connaître le vrai statut de nos ISC? Une telle analyse doit aller au cœur du fonctionnement de nos institutions pour déterminer leur vrai niveau d'indépendance. Les examens par les pairs peuvent être un bon point de départ pour approfondir nos connaissances. Ils ne constituent toutefois pas des audits, et les observations qui en découlent peuvent être de nature générale, alors que nous avons besoin de renseignements détaillés dans les faits. Au bout du compte, il pourrait être concevable d'établir un système d'évaluation fondé sur des notes comme triple A et triple B.

Enfin, si l'indépendance d'une ISC pose problème, que peut-on faire? Premièrement, nous pouvons réviser la constitution qui définit le statut de l'ISC. Deuxièmement, il nous incombe de réformer la gouvernance de l'ISC (travaux sur les normes et les types d'audit, par exemple, et sur les relations humaines et la création d'indicateurs de performance, sur les règles d'audit et de déontologie et sur la qualité), mais cela exige du courage.

Certains diront qu'il s'agit d'une question politique qui ne relève pas de notre compétence. À ceux-là, il faut poser une seule question : l'organisation publique de la société, que nous sommes habilités à auditer, ne relève-t-elle pas de notre compétence?

Sur le plan pratique, il pourrait y avoir un risque de confondre les rôles. Par exemple, certaines institutions soumises à des influences politiques pourraient donner des leçons à d'autres ISC ou des ISC chargées de contrôles internes pourraient en conseiller d'autres sur les méthodes d'inspection externes.

Enfin, si l'on met en parenthèses toutes les autres déclarations — tout aussi rassurantes et complaisantes les unes que les autres —, nous pouvons tous comprendre pourquoi l'indépendance doit être consolidée.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec la Cour des comptes de France à courdescomptes@ccomptes.fr.

Pour en savoir plus sur l'indépendance des ISC :

- ISSAI 10 : La *Déclaration de Mexico sur l'indépendance des ISC*, peut être consultée en ligne à <http://www.intosai.org/fr/issai-executive-summaries/detail/article/issai-10-the-mexico-declaration-on-sai-independence-eger.html>
- Les exposés présentés lors du séminaire sur l'indépendance, qui s'est déroulé à Budapest (Hongrie) le 28 mars 2014, peuvent être consultés, en anglais seulement, à <http://www.eurosai.org/fr/training/training-events-and-outputs/Seminar-on-Independence/>.

Audit d'états financiers préparés selon la norme IPSAS de la méthode de la comptabilité de caisse

Frans van Schaik, Université d'Amsterdam, expert-comptable chez Deloitte, ancien membre du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB)

De plus en plus de pays dans le monde préparent les états financiers de leur gouvernement suivant la norme comptable internationale du secteur public (« IPSAS ») de la méthode de la comptabilité de caisse. Les institutions supérieures de contrôle (ISC) accueillent favorablement l'adoption de cette norme, d'autant plus que les IPSAS sont citées au paragraphe A8 de la norme ISSAI 1210 parmi les référentiels d'information financière à usage général acceptables. L'auteur expose ici quelques-unes des difficultés qui guettent les ISC dans l'exécution d'un audit d'états financiers préparés selon cette IPSAS, intitulée *Information financière selon la méthode de la comptabilité de caisse* (abrégée ici en « l'IPSAS de la comptabilité de caisse »).

Se conformer aux dispositions de l'IPSAS de la comptabilité de caisse (<https://www.ifac.org/sites/default/files/publications/files/norme-comptable-internation.pdf>) et en encourager l'adoption favorisent la présentation d'une information financière plus exhaustive et plus transparente sur les entrées, les sorties et les soldes de trésorerie d'un gouvernement. La comparabilité des états financiers des gouvernements qui appliquent cette norme s'en trouvera par le fait même rehaussée.

Les gouvernements des pays en développement appliquent habituellement la norme IPSAS de la comptabilité de caisse comme référentiel de transition en prévision de l'adoption des normes IPSAS de la méthode de la comptabilité d'exercice. L'état financier central, selon la norme IPSAS de la comptabilité de caisse, est l'état des entrées et des sorties de trésorerie. Beaucoup de gouvernements préparent leurs états financiers selon des règles comptables qui se situent entre la comptabilité d'exercice et la comptabilité de caisse. Ils peuvent, selon la norme, tenir leur information financière selon une comptabilité de caisse modifiée ou une comptabilité d'exercice modifiée en ayant recours à l'inclusion de notes aux états financiers. En adoptant la norme IPSAS de la comptabilité de caisse et en acquiesçant à la recommandation du Conseil des normes comptables internationales du secteur public (IPSASB) de préparer l'état des entrées et des sorties de trésorerie sous la forme d'un tableau des flux de trésorerie, le gouvernement se conforme, de fait, à la norme IPSAS 2 — *Tableau des flux de trésorerie*, de la série des normes comptables internationales du secteur public de la méthode de la comptabilité d'exercice (<https://www.ifac.org/sites/default/files/publications/files/ipsas-tableaux-des-flux-d.pdf>).

Adoption de la norme IPSAS de la comptabilité de caisse

L'IPSAS de la comptabilité de caisse convient aussi bien aux gouvernements centraux qu'aux gouvernements locaux. Le Burkina Faso, les îles Fidji, le Liberia, l'île Maurice, le Nigeria, les îles Salomon, les Seychelles, la Sierra Leone et le Timor-Leste sont parmi les gouvernements centraux qui l'ont adoptée. La province du Pendjab au Pakistan, pour ne citer que ce gouvernement local, l'a également faite sienne. Pour l'instant, ces

gouvernements ne s’y conforment pas tous entièrement. Le site Web (<http://www.ifac.org/public-sector>) du Conseil donne la liste des gouvernements qui ont adopté l’IPSAS en question.

La norme IPSAS de la comptabilité de caisse

Les normes IPSAS sont édictées par l’IPSASB sous les auspices de l’International Federation of Accountants (IFAC). Ces normes régissent la présentation de l’information financière selon la comptabilité de caisse et la comptabilité d’exercice. Selon la méthode de la comptabilité de caisse, les opérations et les événements ne sont comptabilisés que lorsque l’entité constate une entrée ou une sortie de trésorerie. La norme IPSAS de la comptabilité de caisse prescrit la manière de présenter des états financiers à usage général préparés selon cette convention comptable. Toutes les questions relatives à la comptabilité de caisse sont ainsi réunies dans une seule norme.

L’IPSAS de la comptabilité de caisse se compose de deux parties : la première, obligatoire, énonce les dispositions applicables à toutes les entités présentant des états financiers à usage général préparés selon cette méthode de comptabilité. L’autre partie n’est pas obligatoire. Elle contient les règles comptables et les informations à fournir complémentaires qu’il est recommandé d’adopter pour améliorer la reddition des comptes financiers et la transparence des états financiers. Elle comprend des explications relatives à d’autres méthodes de présentation de certaines informations.

Selon l’IPSAS de la comptabilité de caisse, une entité devrait préparer et présenter des états financiers à usage général qui comprennent les éléments suivants :

- l’état des entrées et des sorties de trésorerie, qui comptabilise toutes les entrées, sorties et soldes de trésorerie contrôlés par l’entité, et qui présente distinctement les paiements effectués par des tiers pour le compte de l’entité;
- les méthodes comptables et des notes explicatives;
- une comparaison des montants budgétés et des montants réels lorsque l’entité publie son budget approuvé (état de l’exécution du budget), accompagnée d’explications des écarts (comparable aux dispositions de l’IPSAS 24, *Présentation de l’information budgétaire dans les états financiers*, <https://www.ifac.org/sites/default/files/publications/files/ipsas-24-presentation-de.pdf>).

L’IPSAS de la comptabilité de caisse impose de présenter l’information de régularisation (comptabilité d’exercice) dans les notes complémentaires. C’est donc dire que l’état des actifs et des passifs préparé par de nombreux gouvernements de pays en développement ne devrait pas faire partie du jeu d’états financiers, mais qu’il devrait plutôt être présenté dans une note. À cause de sa nature hybride (préparé en partie selon la comptabilité de caisse et en partie selon la comptabilité d’exercice), cet état n’est pas conforme à la méthode de la comptabilité de caisse suivant laquelle les opérations et les autres événements sont comptabilisés seulement lorsque des entrées ou des sorties de trésorerie sont constatées.

Une entité qui voudrait passer à la comptabilité d’exercice devrait, comme le recommande la norme, présenter son état des entrées et des sorties de trésorerie dans le format prescrit dans la norme IPSAS 2 — *Tableau des flux de trésorerie* (voir <https://www.ifac.org/sites/default/files/publications/files/ipsas-tableaux-des-flux-d.pdf>). L’IPSAS

de la comptabilité de caisse recommande aussi aux entités de présenter un tableau des flux de trésorerie en séparant les flux selon les types d'activités, c'est-à-dire les activités opérationnelles, les activités d'investissement et les activités de financement.

Le défi pour les ISC

Le défi pour les ISC qui audient des états financiers préparés selon l'IPSAS de la comptabilité de caisse est triple. Premièrement, l'obligation pour le gouvernement de consolider les comptes de toutes les entités qu'il contrôle élargit notablement l'étendue de l'audit. Deuxièmement, l'IPSAS impose de rendre compte des paiements exécutés par des tiers (paiements faits directement par un donateur à un fournisseur), ce qui signifie que les ISC doivent exprimer une opinion sur des flux de trésorerie qui circulent en dehors du périmètre (ou « entité présentant des états financiers ») audité. Troisièmement, comme l'IPSAS de la comptabilité de caisse est considérée comme un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle, les ISC doivent évaluer si le gouvernement fournit toutes les informations additionnelles nécessaires pour donner une image fidèle des entrées, sorties et soldes de trésorerie. Ce sont ces enjeux que nous abordons ci-après.

Consolidation et audits de groupe

La norme IPSAS exige que soient comptabilisés toutes les entrées, toutes les sorties et tous les soldes de trésorerie contrôlés par le gouvernement. Aux fins de la présentation de l'information financière, le contrôle exercé sur une entité est défini comme étant le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de cette entité en vue de retirer un bénéfice de ses activités. Pour se conformer à la définition de « l'entité présentant des états financiers » selon l'IPSAS, les gouvernements se doivent d'étendre le périmètre comptable au-delà du cadre budgétaire.

Il se peut que les entités contrôlées appliquent des règles comptables différentes de celles utilisées par le gouvernement central. Par exemple, les entreprises publiques auront probablement choisi la comptabilité d'exercice, appliquée peut-être selon les règles des Normes internationales d'information financière (IFRS). La plupart des référentiels d'information financière fondés sur la comptabilité d'exercice, notamment les IFRS, exigent la présentation d'un tableau des flux de trésorerie, lequel état peut servir justement à compiler, sous forme consolidée, des états financiers préparés selon l'IPSAS qui nous intéresse.

La préparation d'états financiers consolidés suppose l'élimination des opérations entre entités. Lorsque les comptes sont préparés au niveau du gouvernement, l'IPSAS de la comptabilité de caisse exige que les opérations entre les ministères incluses dans la consolidation soient éliminées. Tout solde d'opérations entre les entités doit être rapproché et tout écart non expliqué doit être régularisé. Auditer les écritures d'élimination, si elles sont significatives, pose un défi pour l'auditeur étant donné que les entités contrôlantes et les entités contrôlées ne gardent généralement pas trace des soldes et des opérations entre elles.

Les états financiers consolidés élargissent considérablement l'étendue des travaux des ISC. La raison en est que l'opinion d'audit portera sur les états financiers consolidés du gouvernement, qui regroupent toutes les entités qu'il contrôle, telles

que les agences et les sociétés d'État (désignées comme « entreprises publiques » dans la norme IPSAS). L'auditeur effectuera dans les faits un audit de groupe, selon les dispositions de l'ISSAI 1600, *Aspects particuliers – Audits d'états financiers d'un groupe* (http://fr.issai.org/media/13848/issai_1600_f.pdf). Cette norme traite d'aspects propres aux audits de groupe, notamment aux audits dans lesquels des auditeurs des composants interviennent. L'ISC sert alors d'auditeur du groupe et les auditeurs des composants sont les auditeurs des entreprises publiques et des autres entités contrôlées. Conformément à l'ISSAI 1220, *Contrôle qualité d'un audit d'états financiers*, l'ISC (« associé responsable de la mission du groupe ») doit être convaincue que les auditeurs qui exécutent la mission d'audit du groupe, y compris les auditeurs des composants, possèdent, collectivement, les compétences et les habiletés appropriées. Il revient à l'associé responsable de la mission de groupe d'assurer la direction, la supervision et l'exécution de la mission d'audit du groupe.

Audit des paiements de tiers

La norme IPSAS impose de présenter séparément le total de l'aide extérieure payée par des tiers pour régler directement les obligations du gouvernement ou pour acquérir des biens et services pour le compte de ce dernier. Pensons, par exemple, à une banque de développement qui paierait directement un entrepreneur en construction pour un projet d'infrastructure et qui aviserait ensuite le service des dettes du gouvernement du décaissement du prêt. Conformément à la norme, les paiements de tiers seraient présentés séparément dans une colonne à l'état des entrées et des sorties de trésorerie. L'audit de ces paiements pourrait présenter une difficulté pour les ISC puisque les opérations exécutées par des tiers pour le compte du gouvernement sont rarement présentées de manière systématique. Par exemple, les projets financés directement par le donateur pourraient ne pas être entrés dans le système de comptabilité et d'information. Aussi, l'information reçue des donateurs pourrait ne pas être complète. Cependant, la norme dispose que de telles informations ne doivent être présentées que lorsque l'entité a été formellement avisée, par le tiers ou le bénéficiaire, que le paiement a été réalisé ou qu'elle a pu vérifier, de quelque manière, la sortie correspondante pendant la période considérée. Cela signifie que si les tiers ont fait ces paiements sans que l'entité en ait été avisée formellement ou qu'elle ait pu autrement vérifier les sorties de trésorerie, les états financiers sont tout de même conformes à la norme IPSAS de la comptabilité de caisse.

La norme IPSAS de la comptabilité de caisse : référentiel reposant sur le principe d'image fidèle ou sur l'obligation de conformité

Lorsqu'il exprime une opinion non modifiée sur des états financiers en conformité avec l'ISSAI 1700, *Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers*, l'auditeur utilisera l'une des phrases suivantes :

- Les états financiers *donnent*, dans tous leurs aspects significatifs, une *image fidèle (ou une présentation fidèle)*, ... conformément au [référentiel d'information financière applicable].
- Les états financiers *sont préparés*, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au [référentiel d'information financière applicable].

Le choix du libellé dépendra du référentiel en cause, soit celui fondé sur le principe d'image fidèle, soit celui fondé sur l'obligation de conformité. Un référentiel repose sur le principe d'image fidèle s'il reconnaît explicitement que, pour présenter fidèlement les états financiers, la direction pourrait devoir donner des *informations en supplément* de celles expressément imposées par une norme (IPSAS 1, paragr. 27, 29) ou *s'écarter* d'une disposition d'une norme (IPSAS 1, paragr. 31). L'une ou l'autre de ces conditions suffit pour confirmer que le référentiel est fondé sur le principe d'image fidèle.

Selon l'IPSAS de la comptabilité de caisse, dans les circonstances extrêmement rares où la direction estime que le respect d'une disposition d'une norme IPSAS serait trompeur au point d'être contraire à l'objectif des états financiers, l'entité doit s'écarter de cette disposition si le cadre réglementaire approprié le lui impose ou ne l'interdit pas par ailleurs. Cependant, la norme reconnaît explicitement que les notes afférentes aux états financiers d'une entité devraient fournir des informations qui ne sont pas présentées dans le corps des états financiers, mais qui sont nécessaires pour donner une image fidèle des entrées, sorties et soldes de trésorerie de l'entité (IPSAS de la comptabilité de caisse, paragr. 1.3.30 (b)).

L'IPSAS de la comptabilité de caisse répond davantage à la définition d'un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle qu'à la définition d'un référentiel reposant sur l'obligation de conformité, si on s'en tient aux dispositions de l'ISSAI 1700, *Fondement de l'opinion et rapport d'audit sur les états financiers* (http://fr.issai.org/media/13860/issai_1700_f.pdf). Au terme d'un audit d'états financiers préparés selon l'IPSAS de la comptabilité de caisse, qu'il aura exécuté en conformité avec les ISSAI, l'auditeur déclarera que les états « donnent une image fidèle », conformément à l'IPSAS de la comptabilité de caisse.

Comme procédure d'audit, l'auditeur devra alors confirmer que les états financiers présentent, par voie de note, des informations en sus de celles expressément imposées par l'IPSAS de la comptabilité de caisse qui sont nécessaires à la présentation fidèle des entrées, sorties et soldes de trésorerie de l'entité. L'information relative à l'accumulation d'arriérés de paiement aux fournisseurs en est un exemple, parce que le report des sorties de trésorerie réduit les dépenses d'aujourd'hui et augmente celles à venir.

Conclusion

L'adoption par un gouvernement de l'IPSAS de la comptabilité de caisse améliorera la qualité et la comparabilité de l'information financière sur ses entrées, ses sorties et ses soldes de trésorerie. En appliquant cette norme, le gouvernement se conforme de manière générale à deux normes importantes de la série des normes IPSAS de la comptabilité d'exercice : l'IPSAS 2 — *Tableau des flux de trésorerie* et l'IPSAS 24 — *Présentation de l'information budgétaire dans les états financiers*. Comme l'IPSAS de la comptabilité de caisse constitue un référentiel reposant sur le principe d'image fidèle, l'ISC pourra donc exprimer une opinion d'audit selon laquelle les états financiers donnent une image fidèle des entrées, des sorties et des soldes de trésorerie du gouvernement en conformité avec la norme IPSAS — *Information financière selon la méthode de comptabilité de caisse*.

L'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur : un audit de l'ISC slovaque

Peter Kapuscinský, Ladislav Kolláth et Imrich Gál, Bureau supérieur d'audit de la République slovaque

L'enseignement est un besoin fondamental et un objectif prioritaire pour toute société, tant sur le plan individuel que collectif. En 2010, les États membres de l'Union européenne et la Commission européenne ont accepté de faire de l'enseignement un élément clé de la stratégie Europe 2020 en vue de devenir une économie intelligente, durable et inclusive.

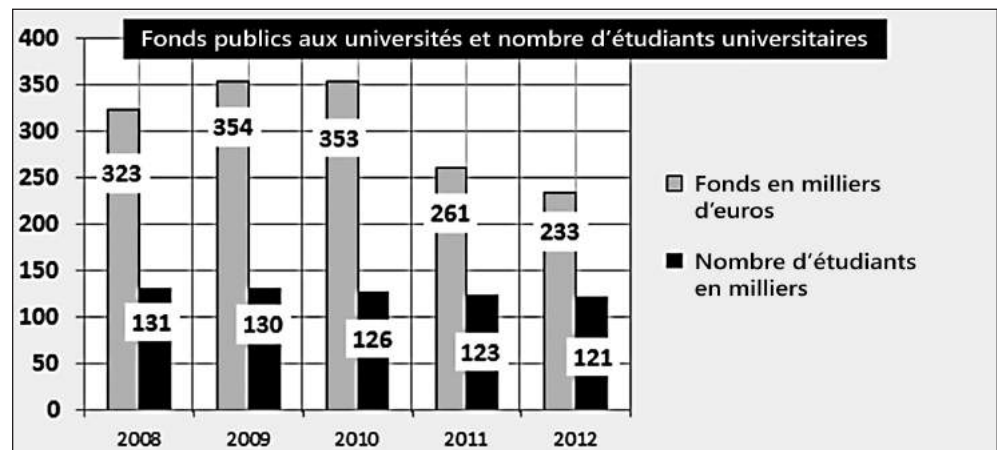
Les États membres de l'Union européenne consacrent des ressources importantes à l'enseignement, mais pas de manière équilibrée. En 2012, les dépenses liées à l'enseignement dans les 27 États membres de l'Union représentaient 5,3 % de leur PIB. C'est le Danemark qui dépense le plus pour l'enseignement (7,9 % de son PIB), suivi de la Suède (6,8 % de son PIB). Parmi les États membres de l'Association européenne de libre-échange, c'est l'Islande qui consacre la part la plus importante de ses dépenses à l'enseignement (8 %), alors que les dépenses de la Slovaquie représentent 3,9 % de son PIB.

En 2012, les universités et collèges publics de la Slovaquie ont reçu 441 millions d'euros du budget de l'État. Ce montant a été relevé, à terme, à 453 millions d'euros.

L'audit et les audités en bref

Depuis longtemps, il y a un déséquilibre structurel entre le nombre d'étudiants qui fréquentent les universités et collèges publics et la part du budget de l'État consacrée à ces établissements et le taux d'insertion professionnelle des diplômés. Ce déséquilibre a amené l'ISC slovaque à auditer cette question.

Les fonds publics octroyés aux dix universités et collèges publics retenus aux fins de l'audit et le nombre d'étudiants qui les fréquentent sont présentés ci-après :



L'audit a été réalisé entre mai et décembre 2012. Il a porté sur le ministère de l'Éducation, de la Science, de la Recherche et des Sports et dix des vingt universités et collèges publics du pays. Les étudiants universitaires et collégiaux visés par l'audit représentaient près de 65 % de toute la population étudiante de l'enseignement supérieur public de 2010 à 2012.

Moitié audit de performance, moitié audit de conformité, l'audit a été réalisé par 22 auditeurs de l'administration centrale de l'ISC slovaque et de ses huit bureaux régionaux. L'équipe d'audit a réalisé un examen préliminaire et, lors de la préparation de l'audit, elle a examiné les audits identiques ou semblables qui avaient été réalisés en Europe centrale. Après avoir passé en revue les sites Web de diverses ISC de la région, l'équipe a conclu que son audit serait probablement unique.

Le financement des universités et collèges publics est régi par la Loi sur les universités et collèges de 2002. Cette loi a été modifiée 29 fois entre 2002 et la date de l'audit. Il y avait en tout plus de 25 textes législatifs plus ou moins juridiquement contraignants — des lois, règlements, ordonnances ou décrets — portant sur les universités ou collèges publics. De 2002 à 2013, sept ministres se sont succédé à la tête du Ministère. En juillet 2014, un nouveau ministre a été nommé. Ce roulement de personnel, bien que n'ayant rien à voir avec les résultats de notre audit, a augmenté l'instabilité et la complexité d'un système qui fait plutôt montre d'opacité et d'approximation.

Au moment où nous avons exécuté notre audit, il y avait tout au plus 1 000 offres d'emploi pour les diplômés. C'est ainsi qu'au cours du deuxième trimestre de 2013, plus de 27 000 diplômés, ce qui représente 6,3 % de tous les chômeurs, étaient sans emploi. Ce problème ne date pas d'hier en Slovaquie. De fait, les universités et collèges publics financés par l'État déversent sur le marché de nouveaux demandeurs d'emploi, sans avoir procédé à une analyse approfondie des besoins du marché de l'emploi.

Périodes de chômage des diplômés universitaires et collégiaux de 2007 à 2011

Durée	Diplômés qui sont des chômeurs inscrits									
	Au 31.5.2007	Au 30.9.2007	Au 31.5.2008	Au 30.9.2008	Au 31.5.2009	Au 30.9.2009	Au 31.5.2010	Au 30.9.2010	Au 31.5.2011	Au 30.9.2011
	Nombre de diplômés									
3 mois ou moins	3 049	866	2 424	968	4 474	1 614	2 518	1 508	3 125	1 420
De 3 à 6 mois	86	1 988	84	1 822	204	4 312	269	4 582	274	4 925
De 6 à 12 mois	211	35	187	43	357	103	793	140	957	153
Plus de 12 mois	78	69	66	70	73	110	275	230	312	313
TOTAL	3 424	2 958	2 761	2 903	5 108	6 139	3 855	6 460	4 668	6 811
	%									
3 mois ou moins	89,0	29,3	87,8	33,3	87,6	26,3	65,3	23,3	66,9	20,9
De 3 à 6 mois	2,5	67,2	3,0	62,8	4,0	70,2	7,0	70,9	5,9	72,3
De 6 à 12 mois	6,2	1,2	6,8	1,5	7,0	1,7	20,6	2,2	20,5	2,2
Plus de 12 mois	2,3	2,3	2,4	2,4	1,4	1,8	7,1	3,6	6,7	4,6
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : Étude établie par l'équipe d'audit en fonction des données communiquées par le Bureau du travail, des affaires sociales et de la famille, le Bureau de la sécurité sociale, le Registre des entreprises et le Registre du commerce.

Constatations de l'audit

Les conclusions ci-après sont fondées sur l'analyse des constatations :

- Au cours des années universitaires 2010-2011 et 2011-2012, 6 359 diplômés (15,3 %) n'ont pas trouvé d'emploi. Vu qu'il faut en moyenne 8 750 euros (1 750 euros par an sur cinq ans) pour financer les études d'un diplômé, l'inefficacité à court terme de l'effort public s'élève donc à 55 570 000 euros.
- Selon un questionnaire publié sur le site Web de l'ISC slovaque (1 298 formulaires ont été remplis et analysés), 49 % des diplômés avaient trouvé un quelconque emploi dans leur domaine d'étude et 15,4 % d'entre eux mettaient à profit les savoirs acquis à l'université ou au collège; alors que 26,3 % des diplômés avaient obtenu un emploi à temps plein dans leur domaine d'étude.
- Le Ministère a alloué des fonds aux universités et collèges publics en fonction du nombre d'étudiants inscrits — les autres critères retenus étant secondaires. Les montants ont été alloués en fonction de ce seul critère, sans égard pour la qualité de l'enseignement prodigué, les activités scientifiques et la recherche ou le taux d'emploi des diplômés de ces institutions.
- Les méthodes d'affectation des fonds reposaient sur un indice précis d'employabilité des diplômés. Or le coefficient de pondération affecté à cet indice n'était pas assez élevé. De plus, pour établir l'indice d'employabilité des diplômés, les universités et collèges publics ont utilisé des chiffres sur l'emploi des diplômés qui différaient des données mises au jour par l'équipe d'audit. L'équipe d'audit a vérifié les données de 42 210 diplômés ayant suivi 870 filières dans les dix universités et collèges publics audités pour les années universitaires 2010-2011 et 2011-2012. Selon la méthode des universités et collèges publics, la proportion des diplômés sans emploi au cours de ces périodes était de 2,7 %, contre 15,3 % des diplômés, selon l'équipe d'audit.
- Une fois les études terminées, le taux d'employabilité des diplômés était le suivant : 20 % d'entre eux ont mis jusqu'à trois mois pour se trouver un emploi et 70 % jusqu'à six mois. Le taux de chômage à long terme (plus de 12 mois) oscillait entre 3,2 et 4,3 %.
- La corrélation entre le marché de l'emploi et le nombre de diplômés n'est pas satisfaisante : ce déséquilibre aboutit à un surplus de diplômés inemployables.
- Les données du Bureau de la sécurité sociale, du Registre des entreprises et du Registre du commerce ont confirmé que des diplômés n'arrivaient pas à trouver un emploi dans leur domaine d'étude.
- Le mécanisme actuel d'affectation des fonds à chaque établissement universitaire et collégial ne tient pas pleinement compte de l'insertion professionnelle réussie des diplômés.
- Il n'est pas prévu de moduler le nombre d'étudiants admis en fonction des besoins du marché de l'emploi national. Un diplômé peut certes avoir les qualifications nécessaires pour entamer une carrière professionnelle, mais la formation qu'il a suivie ne garantit pas qu'il soit en mesure de se trouver un emploi dans sa filière.

- La corrélation entre le nombre d'étudiants, de chargés de cours, de diplômés sans emploi et le montant des fonds publics alloués n'est pas linéaire. C'est donc dire que les taux de chômage varient considérablement pour des indicateurs individuels de valeur comparable.
- Les résumés statistiques sur l'emploi ne donnent pas un aperçu objectif du taux de placement des diplômés.
- Le Ministère n'a pas demandé aux universités et collèges publics de surveiller et d'évaluer les indicateurs qui permettent de mesurer si les programmes sont menés conformément à leur structure, notamment financière, à leurs buts et aux indicateurs mesurables dont ils sont assortis. Or cela contrevient aux dispositions de la Loi sur le budget et la réglementation financière.
- Certains objectifs assortis d'indicateurs mesurables n'étaient pas réalistes ou ne pouvaient être atteints, par exemple, obtenir un taux de chômage chez les diplômés de moins de 0,5 % de la population inactive à l'horizon 2012.

En 2010, le Ministère a rédigé un document intitulé « Plan à long terme pour l'enseignement, la recherche, le perfectionnement, les activités artistiques et créatives pour les universités et collèges publics à l'horizon 2014 », qui a été approuvé par le gouvernement. Le Ministère devait atteindre les objectifs fixés, établir un rapport annuel sur les objectifs atteints et les travaux réalisés et présenter des tableaux illustrant les mises à jour du plan à long terme. Les travaux prévus n'ont pas été réalisés parce qu'au lendemain des élections parlementaires de juin 2012, le gouvernement élu les a annulés. L'équipe d'audit a indiqué que les mesures à prendre pour atteindre les objectifs éducationnels des universités et collèges publics n'avaient pas été définies, la modification complexe apportée à la Loi sur les universités et collèges de 2002 n'avait pas été adoptée et le Ministère n'avait pas alloué des fonds aux établissements d'enseignement supérieur en fonction des besoins recensés du marché de l'emploi.

Le Ministère ne participe pas à la création de nouveaux programmes d'études ou à l'amélioration des programmes en vigueur. Ce domaine relève exclusivement des universités et collèges publics qui sont autonomes. Or ces derniers sont d'avis que l'enseignement supérieur et les nouveaux cursus sont complètement en adéquation avec les besoins du marché de l'emploi à l'échelle régionale et nationale, en dépit du fait qu'une tout autre tendance se dégage des indicateurs de l'emploi et des chiffres sur l'employabilité des diplômés.

Recommandations de l'ISC

1. Revoir les méthodes d'affectation de fonds publics aux universités et collèges publics et envisager de privilégier les établissements qui forment des diplômés qui arrivent manifestement à se trouver un emploi.
2. Revoir les objectifs établis pour le sous-programme du Ministère et définir de nouveaux objectifs qui répondent aux besoins actuels de la société.
3. Élaborer et utiliser des outils pour obtenir des données actualisées et fiables afin de faire un suivi de l'insertion professionnelle des diplômés.

4. Le Ministère devrait évaluer, et adapter en conséquence, les mécanismes d'affectation des fonds afin de favoriser l'insertion professionnelle des diplômés des universités et des collèges publics.
5. Réévaluer le Programme national de réforme de la République slovaque pour la période à venir en fonction du manifeste du gouvernement de la République slovaque pour 2012-2016.
6. Créer des interconnexions entre les universités et collèges publics et les Bureaux de l'emploi, des affaires sociales et de la famille concernés afin de permettre aux universités et collèges de consulter en ligne des données factuelles sur l'insertion professionnelle des diplômés. Cette recommandation présuppose une coopération avec le Ministère au moyen d'une fonctionnalité améliorée du système d'information sur les services de l'emploi.

Le Ministère a adopté diverses mesures à la lumière des recommandations formulées par l'ISC slovaque. L'ISC fera un suivi de ces mesures en 2014.

Pour obtenir un complément d'information, veuillez communiquer avec l'ISC de la République slovaque à info@nku.gov.sk.



Le point *sur la coopération* **INTOSAI-** **Donateurs**

Évaluation de la coopération INTOSAI-Donateurs : Mesurer les premiers résultats pour mieux réussir à l'avenir

Évaluation indépendante de la Coopération INTOSAI-Donateurs lancée par le Comité de pilotage

En 2009, l'INTOSAI et 15 donateurs ont signé un Protocole d'accord en vue d'établir un partenariat, dit la Coopération INTOSAI-Donateurs. Aujourd'hui, 21 donateurs en tout participent à ce partenariat, qui vise à accroître la performance des ISC dans les pays en développement grâce à des aides renforcées et optimisées. Ces aides ont notamment pour but d'améliorer, conformément aux principes reconnus d'efficacité de l'aide, le comportement et des ISC et des donateurs qui leur viennent en aide.

Le programme de travail de la Coopération INTOSAI-Donateurs pour 2013-2015, qui a été adopté par le Comité de pilotage à Londres en octobre 2012, prévoit une évaluation indépendante de la Coopération. C'est peut-être la première fois que l'INTOSAI amorce une évaluation externe fondée sur des données probantes, recueillies à l'échelle mondiale et au niveau des ISC, portant sur la performance d'une de ses initiatives. La décision de réaliser cette évaluation confirme l'importance que la Coopération donne aux évaluations de la performance en vue de recueillir des éléments probants solides qui permettront de renforcer l'aide qui sera accordée à l'avenir aux ISC dans les pays en développement.

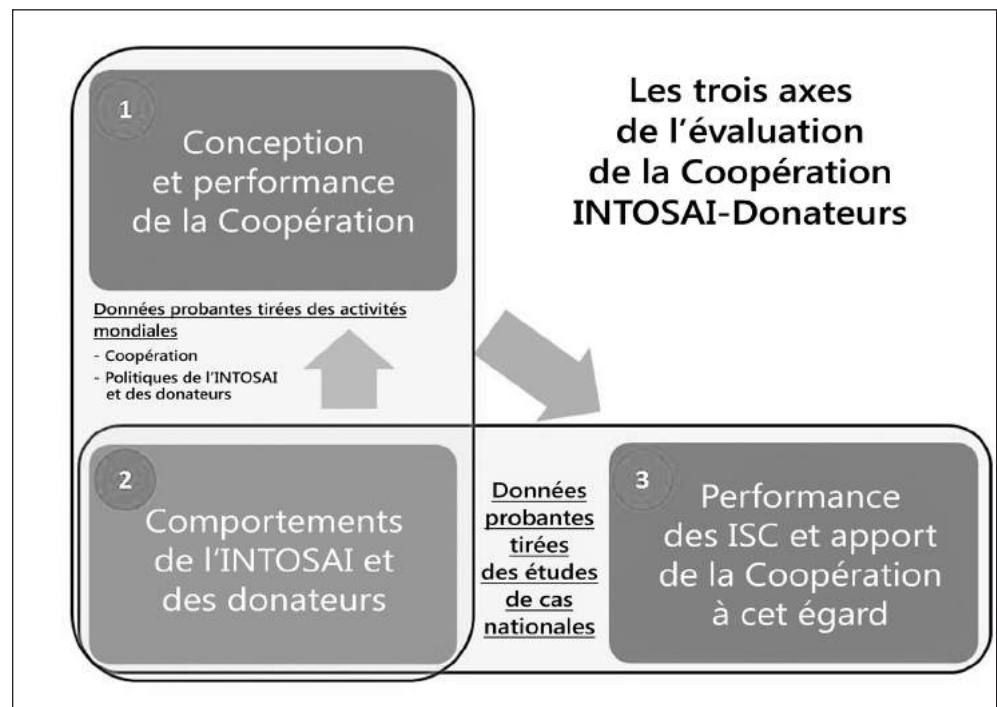
Une société de conseil internationale, Ecorys, a été retenue pour réaliser l'évaluation au terme d'un appel d'offres lancé à l'échelle internationale. Ecorys a une bonne expérience de l'évaluation externe d'entités publiques (comme les ISC) et des services d'aide à la gestion financière dans les pays en développement.

La Coopération fonctionne depuis quatre ans. Même si certains résultats précoces peuvent déjà être constatés, l'évaluation doit tenir compte du fait que la Coopération est encore à un stade peu avancé. Les membres du Comité de pilotage ont toutefois convenu que la réalisation d'une évaluation aujourd'hui aurait une double utilité. Premièrement, elle permettra de mesurer les résultats initiaux que la Coopération a obtenus jusqu'ici. Deuxièmement, elle permettra de tirer des enseignements des actions menées. Ces enseignements pourront ensuite éclairer les décisions qui seront prises à l'avenir sur la Coopération.

Vu la relative jeunesse de la Coopération, il est primordial que l'évaluation, si l'on veut qu'elle apporte une valeur ajoutée, puisse lier ces deux objectifs.

Le Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-Donateurs a convenu d'un cadre d'évaluation pour guider les travaux. Le cadre propose un ensemble de critères et de possibles questions d'évaluation ainsi que des critères de jugement. L'évaluation de la Coopération s'articulera autour de trois axes. Des critères et des questions seront définis pour chacun de ces axes :

- 1^{er} axe : Mesurer la conception de la Coopération — activités, résultats communiqués et mécanismes généraux de gouvernance — à l'aune des principes établis dans le Protocole d'accord.
- 2^e axe : Évaluer le comportement des ISC et des donateurs en fonction de ces mêmes principes et évaluer la mesure dans laquelle la Coopération a contribué aux changements survenus.
- 3^e axe : Évaluer l'évolution de la performance des ISC dans les pays en développement et s'employer à évaluer la mesure dans laquelle la Coopération a contribué à cette évolution.



L'évaluation d'initiatives mondiales d'aide, comme la Coopération INTOSAI-Donateurs, peut poser des difficultés méthodologiques. Il faut lors de la conception de l'évaluation tenir compte de l'incidence des facteurs externes, de la relative jeunesse de la Coopération et de l'absence d'une situation contrefactuelle (*et si la Coopération n'existait pas?*) pour comparer les résultats obtenus.

Une analyse de la théorie du changement permettra de surmonter ces difficultés. Il faut d'abord analyser les processus qui président à la réalisation des activités menées par la Coopération pour influencer le comportement des donateurs et des ISC et la performance de ces dernières. Ensuite, il faut recueillir des données probantes pour déterminer si ces processus ont bel et bien été mis en œuvre.

Méthodes de collecte des données :

1. Examen des points de vue des partenaires
2. Réalisation d'études de cas nationales approfondies
3. Réalisation d'études de cas supplémentaires à partir de ressources documentaires
4. Synthèse des résultats des études de cas
5. Analyse comparative de données qualitatives pour cerner des critères nécessaires et suffisants pour évaluer l'apport à l'amélioration de la performance des ISC.

Les différentes formes de données probantes obtenues peuvent faire l'objet d'une triangulation pour renforcer la rigueur des conclusions tirées.

La stratégie d'évaluation proposée a été examinée par les évaluateurs lors de la 7^e réunion du Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-Donateurs à Paris, le 16 septembre 2014. Un rapport définitif est censé être présenté d'ici à la fin d'avril 2015. C'est dire que pendant huit mois la Coopération se concentrera sur l'évaluation. Le Comité de pilotage invite toutes les ISC à participer à l'évaluation, s'il y a lieu — en communiquant des documents, en participant à des sondages et des entretiens et en contribuant aux études de cas nationales — en vue d'en assurer l'efficacité. Les constatations issues de l'évaluation contribueront puissamment à déterminer si l'INTOSAI et les donateurs ont respecté les principes sur lesquels ils étaient tombés d'accord à Bruxelles, il y a cinq ans, et s'ils ont été à la hauteur de la tâche de préparer l'avenir de la Coopération.

Quatrième Réunion annuelle du GTVE de l'AFROSAI au Kenya

Organisée conjointement par le secrétariat du Groupe et l'ISC du Kenya, la 4^e Réunion annuelle du Groupe de travail sur la vérification environnementale de l'AFROSAI s'est tenue du 26 au 31 mai 2014 à Mombasa au Kenya.

Une centaine de participants représentant des ISC et des organisations de 28 pays d'Afrique, d'Europe et d'Asie, dont 12 dirigeants d'ISC y ont assisté. La réunion avait pour double objectif d'enrichir les connaissances des participants en matière de pratiques et de normes en audit environnemental et de leur permettre par la discussion et les échanges de partager leurs savoirs et leurs expériences dans le domaine.

La cérémonie d'ouverture a été présidée par le dirigeant de l'ISC du Cameroun, M. Henri Eyebe Ayissi, également président du GTVE de l'AFROSAI. Il était accompagné de M. Edward Ouko, Contrôleur et Vérificateur général du Kenya, d'un représentant du Ministre de l'Environnement, de l'Eau et des Ressources naturelles du Kenya ainsi que de M. Edward Simanjuntak de l'ISC de l'Indonésie, représentant du président du GTVE de l'INTOSAI.

Faire en sorte que le développement socio-économique de l'Afrique tienne compte des impératifs de bonne gestion et de préservation de l'environnement a été un thème récurrent des discours, des remarques et des présentations des divers intervenants. Tous ont affirmé que les ISC avaient un rôle important à jouer en tant qu'organe de surveillance et de conseil. Ce rôle, elles ne peuvent bien le jouer que si elles possèdent une bonne maîtrise des normes, de la méthodologie, des outils et des pratiques éprouvées d'audit environnemental.

Pendant les trois jours de la réunion, les participants ont discuté entre autres des sujets suivants :

- les multiples facettes de la question environnementale;
- les tendances et les dernières évolutions en matière d'audit environnemental;
- le projet de plan de travail pour 2014-2016 du GTVE de l'AFROSAI;
- les ressources naturelles, les déchets et les questions liées à l'eau;
- la gouvernance en matière d'environnement, l'impact des activités humaines sur l'environnement;
- la pollution de l'air, la gestion des zones humides et des écosystèmes;
- les expériences des autres groupes de travail régionaux.

La rencontre s'est déroulée en compagnie de partenaires techniques et financiers, notamment l'Agence de coopération de la République fédérale d'Allemagne (GIZ), la Fondation canadienne CCAF-FCVI Inc., la Banque africaine de développement (BAD), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds mondial pour la nature (WWF), l'Initiative pour la transparence dans les industries

extractives (ITIE), l'Autorité nationale de gestion de l'environnement (NEMA) du Kenya, le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA).

Les résolutions

Au terme des discussions portant sur pas moins de 41 exposés présentés tout au long de la réunion, les participants ont adopté les résolutions suivantes :

- pour que les rapports d'audit environnemental aient plus d'impact, les ISC sont invitées à coordonner leurs travaux et à aborder les problèmes environnementaux dans leur globalité afin de pouvoir établir en tout temps le lien qu'il y a entre l'environnement, l'économie et la société;
- le Plan de travail pour 2014 -2016 du GTVE de l'AFROSAI est approuvé;
- les ISC sont invitées à poursuivre le renforcement de leurs capacités en matière d'audit environnemental, en participant aux cours de formation du GTVE l'INTOSAI et du groupe régional de l'AFROSAI ainsi qu'aux initiatives de formation offertes par le Centre international pour l'audit environnemental et le développement durable abrité par l'ISC de l'Inde (ICED);
- s'agissant de l'Audit coopératif du Nil envisagé dans le cadre du Plan de travail pour 2014-2016, le secrétariat du GTVE de l'AFROSAI doit mener des consultations avec les dix ISC concernées et le Conseil des ministres de la Commission du Bassin du Nil, afin de discuter de la faisabilité de cet audit;
- un projet d'audit en collaboration sur le bassin du fleuve Niger devra être élaboré par les ISC concernées et le secrétariat, en vue de soumettre à l'approbation du Comité directeur du GTVE de l'AFROSAI à la 5^e Réunion du Groupe de travail;
- le Comité directeur du GTVE de l'AFROSAI a été élu. Il est désormais composé des ISC de l'Égypte, du Kenya, du Maroc, du Niger, de la République démocratique du Congo et de la Zambie, sous la présidence du Cameroun;
- la 5^e réunion annuelle du GTVE de l'AFROSAI aura lieu au Maroc en 2015.
- le secrétariat devra poursuivre et achever les discussions avec l'ISC du Nigeria, en vue de la tenue de la 6^e Réunion annuelle du Groupe de travail.

Prendre la mesure de la protection de l'environnement

Les participants à la 4^e Réunion annuelle du GTVE de l'AFROSAI ont pris part à l'excursion « verte », organisée à leur intention par l'ISC hôte du Kenya. Les auditeurs environnementaux ont pu, sur le site de Marine Park, apprécier la diversité de la faune et de la flore marines de ce pays d'Afrique de l'Est. Ils ont également été frappés par la longévité des tortues marines, dont plusieurs sont centenaires. Pour plusieurs, la nécessité d'assurer un développement de l'Afrique qui tienne compte des générations futures n'en était que plus réelle, si l'on veut que ces générations se souviennent de l'existence de certaines espèces autrement que par des photos dans des livres.

Pour en apprendre un peu plus au sujet du GTVE de l'AFROSAI, visitez le site <http://www.environmental-auditing.org/Home/Fran%c3%a7ais/tabid/72/Default.aspx>.

EUROSAI

L'avenir est indissociable de l'innovation

IX^e Congrès de l'EUROSAI en bref

- IX^e Congrès de l'EUROSAI, à La Haye, aux Pays-Bas, du 16 au 19 juin 2014, organisé par la Cour des comptes des Pays-Bas.
- Thème : L'innovation
- Les Pays-Bas ont succédé au Portugal à la présidence de l'EUROSAI pour un mandat de trois ans lors du Congrès.
- L'EUROSAI est l'organisation européenne des institutions supérieures de contrôle. Établie en 1990, elle compte 50 membres (les ISC de 49 États européens et la Cour des comptes européenne). Le secrétariat général de l'EUROSAI est assumé en permanence par l'ISC de l'Espagne.

Dans un monde où les outils de communication changent rapidement, où les tonnes de données ouvertes donnent une nouvelle signification à l'information publique, les ISC se trouvent face à un choix : celui de suivre le rythme des changements technologiques et sociaux ou risquer de perdre de leur pertinence. Le défi qui se pose aux ISC est d'arriver à s'adapter sans rien sacrifier à la qualité et à leur engagement envers la transparence. Le travail des ISC consiste à proposer des moyens d'améliorer les opérations gouvernementales. Or, si leurs rapports ne sont pas largement communiqués ou s'ils ne sont ni lus ni compris par un large public, force est de s'interroger sur leur impact.



Les organisateurs du Congrès de l'EUROSAI ont posé la question suivante aux participants : « À quand remonte la dernière fois où vous avez fait quelque chose pour la première fois? »

Les délégués ont débattu de divers moyens de traiter cette question au IX^e Congrès de l'EUROSAI qui s'est tenu à La Haye (Pays-Bas) du 16 au 19 juin 2014 sous le thème de l'innovation. L'ancien directeur général d'Alcatel-Lucent, M. Ben Verwaayen, a prononcé une allocution sur le rythme effréné des changements qui bouleversent la société. Il a dressé un parallèle avec une autre ère de modernisation, marquée celle-là par la popularité que gagnaient les bateaux à vapeur au détriment des bateaux à voile. Une importante entreprise de navigation à voile avait alors répondu au défi en redessinant ses bateaux à voile pour les faire mieux naviguer. En réagissant de la sorte, l'entreprise n'avait pas compris que le jour où la vapeur allait devenir le principal moyen d'assurer le transport maritime, la voile allait être dépassée.

En séance de travail, les représentants du Bureau du Contrôleur et de l'Ombudsman de l'État d'Israël ont fait remarquer que nous assistions présentement à une révolution dans le monde de l'information qui égale en importance ce qui s'est passé après l'invention de la presse à imprimer : les livres et les journaux à grand tirage ont permis de disséminer l'information à une vitesse et à une distance jamais vues jusqu'alors. Aujourd'hui, la manière dont les personnes consomment les produits de l'information et de l'actualité change si rapidement que les journaux ne cessent de perdre des lecteurs, et les stations de radio et de télévision, des auditeurs et des téléspectateurs. De leur côté, les plateformes numériques font de plus en plus d'adeptes : Facebook compte 802 millions d'utilisateurs actifs et plus d'un milliard d'utilisateurs visitent YouTube chaque mois. Malgré tout, seulement 13 % des 50 membres actuels de l'EUROSAI sont présents sur Facebook. Si les documents que produisent les ISC ne sont pas communicables sur ces plateformes, comment pourront-elles avoir l'assurance que leurs travaux seront vus?



Des membres de l'EUROSAI discutent de moyens d'innover dans leurs ISC respectives.

Lors d'une autre séance, les délégués de l'Estonie, de la Hongrie, des Pays-Bas et de la République tchèque ont discuté des stratégies adoptées par leurs ISC pour innover en matière de communication. Avant la publication d'un rapport d'audit, l'ISC de l'Estonie envoie un avis à cet effet aux journalistes en indiquant à l'avance les questions auxquelles l'audit pourrait répondre. En Hongrie, l'ISC enregistre sur

vidéo des entretiens avec des représentants du gouvernement sur le suivi de la mise en œuvre des recommandations d'audit. Elle affiche les vidéos sur son site Web. Pour ses travaux sur les coûts et avantages de l'éducation, l'ISC des Pays-Bas a utilisé Facebook pour communiquer avec les jeunes et former un comité consultatif d'étudiants pour recueillir des commentaires et de l'information.

Les différentes séances de travail du Congrès ont aussi porté sur d'autres défis imposés par la modernité que les ISC doivent relever, notamment l'utilisation des données ouvertes, la présentation visuelle des résultats d'audit et l'exploitation des outils d'imagerie que sont l'infographie et les graphiques interactifs. Les porte-parole du Bureau du vérificateur général du Royaume-Uni ont discuté des changements qui s'opèrent dans l'environnement d'audit en raison de la diversification croissante des sources de données et des données structurées sur le Web, des nouveautés technologiques et des moyens informatiques. Pour relever ces défis, les ISC devront compter davantage sur des personnes qui ont acquis des compétences en gestion des données et en analyse, de même qu'un savoir informatique. Dans un atelier sur la conception de l'information, trois représentants de la Cour des comptes des Pays-Bas ont discuté de l'importance d'arriver à des produits d'information novateurs pour qui veut communiquer clairement aujourd'hui. Ils ont parlé de moyens de combiner mots, images et chiffres pour véhiculer efficacement les messages d'audit.

Il y a aussi de nouvelles attentes quant au rôle que peuvent jouer les citoyens aux côtés des ISC. Vu la disponibilité toujours plus grande des données ouvertes du secteur public, il y a désormais des auditeurs « amateurs » parmi les citoyens qui ont appris à utiliser les technologies pour éplucher l'information. Les participants ont discuté des moyens d'interagir avec ces citoyens et de profiter de leurs connaissances.

Les organisateurs du Congrès de l'EUROSAI voulaient que tous les participants retournent à leur ISC avec au moins deux idées qu'ils pourraient concrétiser. Au terme des quatre jours qu'a duré le Congrès, les organisateurs ont plus qu'atteint leur but en offrant une foule d'idées novatrices et la mise en commun d'une mine de savoirs, dont chaque ISC pourra tirer parti pour demeurer à la page, pertinente et indispensable au bon déroulement des processus décisionnels de son pays.

Visitez <http://www.eurosai2014.nl> pour en apprendre davantage sur le IX^e Congrès de l'EUROSAI 2014.

Recommandations du IX^e Congrès de l'EUROSAI

Au terme de la réunion centrée sur l'innovation, huit recommandations ont été présentées aux membres de l'EUROSAI pour qu'ils encouragent l'émergence d'une culture propice à l'innovation, apprennent les uns des autres et s'ouvrent à d'autres façons de faire.

Ainsi, le IX^e Congrès de l'EUROSAI a recommandé que :

1. l'EUROSAI recherche comment résoudre la tension existant entre l'innovation et une culture basée sur les règles;
2. l'EUROSAI favorise l'élaboration de moyens innovants, économiques, durables et basés sur l'utilisation d'Internet qui permettent aux ISC d'échanger points de vue, documents et expériences;
3. l'EUROSAI encourage, en matière d'audits, les rapports conjoints sur des thèmes pertinents et l'expérimentation d'approches, de techniques et de produits nouveaux;
4. l'EUROSAI donne l'exemple par sa propre gouvernance et son mode opératoire;
5. l'EUROSAI recherche une évaluation indépendante de sa propre gouvernance et de son mode opératoire; le Comité directeur de l'EUROSAI est chargé d'assurer le suivi en la matière;
6. les prochaines activités de l'EUROSAI prolongent l'esprit du mouvement des jeunes de l'EUROSAI;
7. l'EUROSAI facilite des activités visant à développer la capacité des ISC à transmettre leur message de façon efficace;
8. l'EUROSAI engage un débat sur les possibilités et les conséquences de l'ouverture des données pour les ISC, concernant par exemple la qualité de ces données.

OLACEFS

Une boîte à outils de la lutte contre la corruption pour les ISC de l'OLACEFS

La 23^e Assemblée générale ordinaire de l'Organisation des Institutions supérieures de contrôle des finances publiques d'Amérique latine et des Caraïbes (OLACEFS) qui s'est tenue en décembre 2013 à Santiago, au Chili, a approuvé la boîte à outils de la lutte contre la corruption pour les ISC de l'OLACEFS.

Ce document réunit les pratiques exemplaires et les outils opérationnels récemment mis au point par les ISC d'Amérique latine et des Caraïbes pour lutter contre la corruption. Les outils sont présentés par catégories : prévention et détection, dépôt de plaintes et recours à la participation citoyenne. On y présente aussi les outils de prévention et de détection qu'utilisent des organes autres que les ISC et que ces dernières pourraient adopter.

La boîte à outils se veut en fin de compte un moyen de sensibiliser les intéressés aux moyens qui existent pour lutter contre la corruption, à l'aide de pratiques exemplaires mises à l'essai et testées en Amérique latine et dans les Caraïbes. Elle sert aussi de source de référence et de soutien pour les ISC de la région.

Désireuse de faire connaître aux autres groupes régionaux de l'INTOSAI certaines pratiques exemplaires qui ont cours en Amérique latine et dans les Caraïbes, l'OLACEFS met à disposition la boîte à outils en version espagnole et en version anglaise.

Boîte à outils de la lutte contre la corruption de l'OLACEFS

http://www.olacefs.com/Olacefs/ShowProperty/BEA%20Repository/Olacefs/Documentos/2014/DOC_14_091_03012014 (version anglaise)

Pour en apprendre davantage au sujet de l'OLACEFS, visitez son site à <http://www.olacefs.com>.

PASAI

Améliorer la gouvernance et la reddition de comptes

Comment les ISC peuvent-elles améliorer la gouvernance dans l'administration publique? Comment les auditeurs peuvent-ils garantir que les processus de reddition de comptes sont intacts et appliqués? Environ 75 personnes, venant de 22 pays et de plusieurs organisations, se sont réunies au Samoa en août dernier pour discuter de la manière de répondre à ces questions pour les ISC de la région du Pacifique.

Le Premier Ministre du Samoa, M. Tuilaepa Sailele Malielegaoi, a ouvert le 17^e Congrès de la PASAI en soulignant sa pertinence. « Le thème du Congrès, c'est-à-dire le rôle des ISC pour favoriser la bonne gouvernance et la reddition de comptes des pays des îles du Pacifique, ne pouvait mieux tomber compte tenu des travaux que poursuit la PASAI avec les gouvernements du Pacifique », a fait remarquer M. Tuilaepa.

De récentes initiatives du Bureau d'audit du Samoa, dirigé par l'hôte du 17^e Congrès de la PASAI, le Contrôleur et Vérificateur général Fuimaono Papali'i C.G. Afele, illustrent les progrès accomplis par les ISC du Pacifique. Le projet du renforcement institutionnel du Bureau pour 2006-2011 a conduit à la promulgation de la nouvelle loi régissant l'audit de 2013, laquelle consacre l'indépendance de l'ISC. Le Bureau d'audit du Samoa publie maintenant des rapports sur son site Web et il met à jour ses rapports au Parlement et aux ministres et ses audits des comptes publics. Il a déjà mis à jour 97 % de ses audits d'entreprises publiques et d'organes publics.

Le Premier Ministre du Samoa a déclaré que le Bureau d'audit de son pays pavait la voie aux autres ISC de la région. « Je suis heureux de souligner que les réformes entreprises par le Bureau d'audit du Samoa peuvent inspirer et accélérer des réformes dans d'autres ISC du Pacifique qui sont en développement et en progression et qui

Le 17^e Congrès de la PASAI en bref

- Le 17^e Congrès a été organisé par le Bureau du contrôleur et vérificateur général (Bureau de vérification du Samoa), à Apia, au Samoa, du 19 au 21 août 2014.
- **Thème** : Le rôle des ISC pour favoriser la bonne gouvernance et la reddition de comptes des pays des îles du Pacifique
- M^{me} Doris Flores-Brooks, du Bureau du vérificateur général de la reddition de comptes de Guam, a remis les rênes de la présidence de la PASAI à M. Fuimaono Camillo Afele, Contrôleur et Vérificateur général du Bureau de vérification du Samoa.
- La PASAI regroupe 26 ISC du Pacifique.
- Sept membres de la PASAI sont des membres actifs de l'INTOSAI.
- Les membres de la Polynésie, de la Micronésie et de la Mélanésie tiennent des conférences annuelles.
- Le Congrès a réuni les dirigeants ou des représentants de 22 ISC membres ainsi que des représentants de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI), Tribunal des comptes de l'Union du Brésil, du Bureau national d'audit de la Chine, du Secrétariat du Forum des îles du Pacifique, de la Confédération des comptables de l'Asie et du Pacifique, du ministère américain de l'Intérieur, de la *Revue internationale de la vérification des comptes publics*, du Vérificateur général de l'Afrique du Sud, de même que des partenaires de développement tels que le programme d'aide du ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce, l'IDI de l'INTOSAI, la Banque asiatique de développement et la Banque mondiale.

n'ont pas encore adopté les pratiques exemplaires préconisées par l'INTOSAI et la PASAI », a conclu M. Tuilaepa.

Pour sa part, M^{me} Lyn Provost, secrétaire générale de la PASAI et Vérificatrice générale de la Nouvelle-Zélande, a ajouté que les réformes du Bureau d'audit du Samoa représentaient en effet des pratiques exemplaires dont la région du Pacifique doit s'inspirer.

M. Epa Tuioti du cabinet-conseil KVAConsult, basée dans la région du Pacifique, a conseillé aux membres de la PASAI de prendre les devants en ce qui regarde la bonne gouvernance. « Vous, de la PASAI, avez la possibilité de vous demander : Où allons-nous maintenant? Je crois que la responsabilité première des bureaux d'audit est de piloter les approches qui permettront à nos pays d'avancer. »



Au 17^e Congrès de la PASAI, au Samoa, les participants ont discuté de bonne gouvernance et de reddition de comptes.

L'audit est un outil qui peut améliorer la gestion et l'utilisation des ressources publiques, car il joue, en fin de compte, un rôle dans la gouvernance et la reddition de comptes des pays du Pacifique. Les participants du Congrès ont fait observer que la bonne gouvernance était la responsabilité de tous et qu'elle n'était pas l'apanage des chefs politiques et des auditeurs. Bonne gouvernance rime aussi avec stratégie, suivi de la performance des entités publiques et responsabilisation efficace.

« La plus grande menace à la bonne gouvernance est la corruption », de l'avis de M. Haiying Jiang, représentant du président du Comité directeur de l'INTOSAI, M. Liu Jiayi. « L'audit national est un outil puissant pour combattre et prévenir la corruption, activité qui consiste essentiellement à mettre les pouvoirs publics au service des intérêts privés. Les institutions d'audit de tous les pays agissent comme des agents de dissuasion par la supervision qu'elles exercent et elles sont devenues des alliées indispensables contre la corruption. »

Les participants du Congrès ont parlé de leur expérience d'auditeurs face à la fraude et aux abus, et des moyens d'affronter ces situations de manière efficace. « L'expérience m'a montré que c'est lorsqu'on commence à parler d'un problème que le changement peut arriver, de dire M^{me} Lyn Provost. Nous allons dans la bonne direction dans le Pacifique. »

Tous les participants du Congrès ont convenu que la coopération régionale visant à améliorer la transparence et la reddition de comptes pouvait se traduire par des gains réels en encourageant la bonne gouvernance et l'instauration de mesures de contrôle interne solides dans les entités publiques, et en présentant de bons rapports de l'auditeur général (ou d'un contrôleur de rang équivalent) aux parlements ou aux assemblées législatives.

La secrétaire générale, Lyn Provost, a rappelé l'importance de regarder les préoccupations régionales par la loupe de l'international. « Se faire une idée globale de notre identité et de la place que nous occupons dans le monde est un bon départ pour notre Congrès, la gouvernance ou la reddition de comptes n'existant pas en vase clos », a affirmé la secrétaire générale.

Les conférenciers au Congrès ont insisté sur le fait que le développement durable dans le monde sera meilleur si l'utilisation des ressources publiques se fait de manière plus transparente et plus responsable. Le secrétaire général de l'INTOSAI, M. Josef Moser, a fait remarquer « qu'il était essentiel qu'il y ait plus de transparence et de reddition de comptes pour conforter la confiance des citoyens en leurs institutions publiques, et que notre objectif à tous devrait être de créer de la transparence, d'améliorer la reddition de comptes et de combattre la corruption, et ainsi de contribuer au développement durable ».



Les membres de la PASAI ont fait part des difficultés et des réussites que leurs ISC ont connues au cours de l'année écoulée.

En donnant plus de moyens aux auditeurs, les ISC peuvent faire davantage pour assurer une meilleure gouvernance et renforcer la reddition de comptes. Les conférenciers ont insisté sur la nécessité de collaborer aux initiatives de renforcement des capacités de l'INTOSAI pour ainsi ajouter à leur expertise, à leurs connaissances et à leur matériel de formation pour les initiatives de la PASAI.

« Nous devons intéresser toutes les régions de l'INTOSAI au travail de la Commission de renforcement des capacités (CBC). Tous doivent bien comprendre que le renforcement des capacités ne deviendra réalité que si toutes les régions s'attellent à la tâche », a dit Kimi Makwetu, Vérificateur général de l'Afrique du Sud et président de la CBC de l'INTOSAI.

« L'EUROSAI peut profiter de ce qui se passe à la PASAI », a-t-il ajouté.

« La région du Pacifique a lancé le projet de coopération pour le renforcement des capacités IDI-PASAI. Cette coopération apporte un soutien à la PASAI et se resserrera à l'avenir », a déclaré Archana P. Shirsat, directrice générale adjointe et responsable du renforcement des capacités pour l'IDI-INTOSAI. La Coopération en renforcement des capacités englobe l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI (programme 3i), le soutien en renforcement des capacités, le cadre de mesure de la performance des ISC, la coopération INTOSAI-Donateurs et les audits de collaboration.

Les membres de la PASAI ont reconnu que la région du Pacifique se distingue de plus en plus dans le monde pour ses audits régionaux de performance menés en collaboration. Le point d'intérêt de l'an dernier a été l'audit des programmes de lutte contre les changements climatiques, organisé autour de trois thèmes : la préparation aux risques liés aux changements climatiques; la planification et le contrôle des risques liés aux changements climatiques, y compris l'érosion; les risques liés à la sécurité alimentaire.

« Selon les principales constatations de cet audit coordonné, les gouvernements des îles du Pacifique audités ne sont pas adéquatement préparés pour contrer les effets actuels ou à venir des changements climatiques et n'ont pas de mécanismes de réponse suffisamment financés et planifiés pour s'adapter aux impacts à court et à long terme », a affirmé Claire Kelly, conseillère en audit de collaboration de la Banque asiatique de développement, dans son rapport sur le 4^e audit régional de performance mené en collaboration de la région du Pacifique.

M^{me} Kelly a ajouté que les prochaines étapes pour ce type d'audit étaient d'établir une stratégie à long terme pour la PASAI, en tirant profit des ententes de jumelage du Conseil australasien des vérificateurs généraux, en mettant à l'épreuve les leçons apprises d'audits de performance menés en collaboration antérieurement en vue d'améliorer les méthodes, et en communiquant la valeur des audits de collaboration et coordonnés aux parties régionales intéressées.

« Tabler sur les audits coordonnés pour renforcer les capacités n'est pas une fin en soi », de l'avis de Luciano dos Santos Danni, chef du service des relations internationales de l'ISC du Brésil, qui faisait allusion aux récentes expériences de l'OLACEFS dans son allocution devant les participants du Congrès. « C'est plutôt un moyen de faciliter l'apprentissage en collégialité par des exposés magistraux et des travaux pratiques. Cela génère des produits de qualité également. »

À la suite des quatre audits de performance menés en collaboration dans la région du Pacifique, qui portaient sur des questions environnementales, un cinquième audit du genre portant sur la gestion de la dette publique a été amorcé. Un audit financier de collaboration sur l'aide étrangère est par ailleurs en cours.

En passant en revue leurs travaux de l'an dernier, les organisations membres de la PASAI ont réaffirmé les principes de collaboration et coopération régionales en témoignant d'un engagement solidaire envers le nouveau plan stratégique de la PASAI pour 2014-2024. Le principe directeur de la stratégie à long terme de la PASAI est d'améliorer la gestion et l'utilisation des ressources publiques grâce à plus de transparence et de reddition de comptes vis-à-vis des peuples de la région du Pacifique.

Le plan stratégique de la PASAI est axé sur les ISC. Il met l'audit, en particulier l'audit financier, au centre de l'intérêt des membres. Il adopte le cadre de mesure de la performance des ISC de l'INTOSAI (avant-projet) : un outil à usage facultatif pour mesurer et surveiller la performance d'une ISC.

La priorité absolue de la stratégie à long terme est de faire en sorte que les ISC améliorent leur performance. La PASAI dirigera et soutiendra les ISC dans la poursuite de résultats positifs, et les ISC intégreront la stratégie dans leurs propres plans stratégiques.

Les conférenciers ont aussi fait remarquer qu'une coopération et une collaboration régionales réussies apportent des bienfaits concrets, qu'il est en tout temps nécessaire de mettre les connaissances en commun et de collaborer, et que le *Pacific Plan Review* (examen du plan du Pacifique) laisse voir une volonté de régionalisme non démentie parmi les pays du Pacifique.

Les organisateurs de la PASAI ont affirmé que les présentations des ISC membres avaient toujours été un élément important du Congrès, qui est l'occasion pour les ISC du Pacifique d'échanger aussi bien au sujet de leurs succès et que de leurs difficultés. Dans son résumé des présentations des pays, la secrétaire générale de la PASAI, Lyn Provost, a souligné que les présentations avaient toutes fait ressortir les gains encourageants réalisés depuis cinq ans, et qu'elles avaient montré que tous les membres conduisaient leurs audits avec plus de compétence et de confiance.

Découvrez les questions abordées lors du 17^e Congrès de la PASAI

PASAI : <http://www.pasai.org>

Ressources sur la lutte contre la corruption : <http://www.pasai.org/Resources/Anti+Corruption+websites.html>

Renforcement des capacités : IDI <http://www.idi.no/artikkel.aspx?MId1=4&AId=395&sprak=5>

Portail communautaire du programme 3i : <http://www.idicommunity.org>

Rapports d'audit de performance coopératif : <http://www.pasai.org/Resources/Reports++Publications/Cooperative+Performance+Audit+Reports.html>

Audit environnemental : <http://www.environmental-auditing.org/Home/Fran%c3%a7ais/tabid/72/Default.aspx>

Pacific Islands Forum Secretariat : <http://www.forumsec.org>

Cadre de gestion de la performance : <http://www.idi.no/artikkel.aspx?MId1=102&AId=704>

Pacific Plan Review : <http://www.pacificplanreview.org>

GTVE de l'INTOSAI

L'Indonésie a accueilli la 13^e Réunion du Comité directeur



Les délégués à la 13^e réunion du Comité directeur du GTVE à Lombok (Indonésie).

L'Agence de contrôle des finances de l'Indonésie (BPK), à titre de présidente du Groupe de travail sur la vérification environnementale (GTVE) de l'INTOSAI, a accueilli la 13^e réunion du Comité directeur du Groupe du 3 au 5 avril 2014, à Senggigi, sur l'île de Lombok, dans la province des petites îles de la Sonde occidentales. Trente-huit délégués de seize ISC et un observateur de l'ISC d'Iraq ont participé à la réunion.

L'analyse et l'approbation des grandes lignes de projet présentées dans le plan de travail du GTVE pour 2014-2016 ont été à l'ordre du jour. Les participants ont passé en revue sept projets de recherche, une mise à jour de lignes directrices, quatre examens d'ISSAI et des programmes de formation de toutes sortes. Les participants ont abordé, entre autres sujets, l'état du secrétariat du Groupe et les stratégies visant à améliorer la collaboration entre le GTVE et ses homologues régionaux.

Chaque chef de projet préparera des questions à soumettre en vue d'une enquête au sujet des plans et des grandes lignes de projet. Ces questions seront recueillies par le secrétariat et distribuées à tous les membres du GTVE et des GTVE régionaux.

Étapes suivantes :

1. Les chefs de projet reverront leurs plans à la lumière des commentaires reçus des membres. Le secrétariat surveillera la mise en œuvre du plan des projets en

fonction des jalons convenus et tiendra les comptes rendus des réunions qu'il distribuera à tous les délégués pour commentaires.

2. Le secrétariat préparera l'ordre du jour provisoire de la 16^e Assemblée générale du GTVE de l'INTOSAI qui se tiendra aux Philippines. Il sondera les préférences des membres quant au thème à aborder en plénière et dans les séances parallèles. Le thème retenu déterminera l'ordre du jour et le choix des conférenciers.

M. Hadi Poernomo, Président de la BPK, a déclaré que le gouvernement avait un rôle à jouer dans la protection de l'environnement contre les activités humaines. « En tant qu'ISC, nous avons la tâche importante de surveiller et d'auditer les pouvoirs publics pour vérifier s'ils se sont acquittés correctement de leurs responsabilités au regard de la protection de l'environnement. Vu la portée mondiale du développement durable, tous les pays doivent coopérer et, par un effet de synergie, concevoir et appliquer des solutions. Si nous travaillons ensemble, nous arriverons à un résultat beaucoup plus impressionnant que si nous travaillons chacun de notre côté. »

Avant l'allocution de M. Poernomo, le membre du conseil de la BPK, M. Ali Masykur Musa, a adressé quelques mots de bienvenue en disant que la réunion allait, à son avis, favoriser une plus grande ouverture par l'interaction, la discussion et la collaboration entre les participants, tout à fait dans l'esprit de la devise *Experientia Mutua Omnibus Prodes*, ou « L'expérience mutuelle bénéficie à tous » de l'INTOSAI. Des idées productives pour améliorer la qualité de l'environnement jailliront pour tous les membres du GTVE de l'INTOSAI. M. Musa a aussi exprimé sa reconnaissance pour les accomplissements du GTVE en faveur de l'amélioration de la qualité de l'environnement dans le monde sous les présidences des ISC de l'Estonie et du Canada.

La raison d'être du GTVE est d'encourager l'utilisation des missions et des méthodes d'audit dans le domaine de la protection de l'environnement et du développement durable. Il s'est révélé une autorité incontournable en amenant les ISC du monde entier à auditer des problèmes et des programmes touchant l'environnement et en les aidant à se doter des capacités pour le faire. Au final, l'objectif est de rendre les ISC plus stratégiques dans leur volonté d'amener les gouvernements à protéger l'environnement et les ressources naturelles.

Avant la réunion, les participants ont pris part à une excursion « verte » le 2 avril. Ils ont planté des arbres et fait une randonnée dans la forêt de Suranadi avant de relâcher des tortues sur la plage de Medana sur l'île de Lombok.

Points conclus lors de la 13^e réunion du Comité directeur du GTVE de l'INTOSAI :

1. Le GTVE a accepté trois nouveaux membres : les ISC des Bahamas, d'Iraq et du Nigeria, ce qui porte le total des membres à 77 ISC.
2. Le Comité directeur a accepté les grandes lignes des plans de sept projets de recherche, d'une mise à jour de lignes directrices et de quatre examens d'ISSAI.
3. Le deuxième programme de formation international aux installations de formation mondiales de Jaipur (Inde), aura lieu du 14 au 27 septembre 2014.
4. Un numéro de la revue Greenlines est paru en juin 2014. Il est accessible en ligne (en anglais) à <http://www.environmental-auditing.org/Home/GreenlinesNewsletter>.
5. La diffusion d'un module de formation sur l'audit des forêts sera organisée par l'ISC d'Indonésie.
6. Le GTVE continuera à renforcer la coopération avec les GTVE régionaux par l'échange d'experts en la matière, la traduction des produits du GTVE et la distribution des résultats des enquêtes et des audits.
7. Quatre sous-comités se sont ajoutés au GTVE. Ils sont chargés des domaines suivants :
 - a) Économies d'énergie
 - b) Environnement marin
 - c) Audit de la gestion des déchets
 - d) Évaluation environnementale
 - e) Évaluation environnementale (ISC de la Tunisie)

Le Vice-Président de la BPK, M. Hasan Bisri, a clôturé la réunion en exprimant sa reconnaissance à l'endroit de tous les délégués pour leur participation dynamique.

Pour en apprendre davantage sur le Groupe de travail sur la vérification environnementale, visitez <http://www.environmental-auditing.org>.

L'Équipe de direction de l'IDI est en place

Les postes au sein de l'équipe de direction de l'IDI ont tous été pourvus. Outre le directeur général, Einar J. Gørrissen, les nouveaux membres de la direction sont :

- a) M^{me} Archana P. Shirsat, directrice générale adjointe et chef du renforcement des capacités

M^{me} Shirsat assurera la gestion des programmes de renforcement des capacités de l'IDI. L'IDI s'emploie actuellement à cerner, d'après les informations soumises par les ISC dans le cadre de l'Enquête mondiale de l'IDI, de nouveaux secteurs et programmes pouvant bénéficier d'un renforcement des capacités des ISC.

M^{me} Shirsat, en collaboration avec l'équipe de renforcement des capacités de l'IDI, s'efforcera de répondre aux exigences des ISC en matière de renforcement des capacités.

- b) M. Martin Aldcroft, directeur général adjoint et directeur du Secrétariat INTOSAI-Donateurs

M. Aldcroft gèrera le Secrétariat INTOSAI-Donateurs. Le Secrétariat continuera de soutenir, de façon efficace, la Coopération INTOSAI-Donateurs dans ses efforts d'intensification et d'optimisation des aides offertes aux ISC.

- c) M. Ola Hoem, directeur général adjoint et chef de l'administration

M. Hoem sera responsable de l'administration interne et de la gestion financière de l'IDI. Son équipe s'attachera à soutenir, de manière efficace, l'équipe de renforcement des capacités et le Secrétariat INTOSAI-Donateurs en vue d'atteindre les objectifs stratégiques de l'IDI.

Téléconférence du Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-Donateurs

Le 23 juin 2014, une téléconférence du Comité de pilotage de la Coopération INTOSAI-Donateurs a eu lieu. Le Fond de renforcement des capacités des ISC a été lancé. En outre, les bailleurs de fonds et les ISC ont manifesté leur intérêt à l'égard de 24 propositions dans le cadre de l'Appel mondial à projets de 2013. Les participants ont également formulé des commentaires concernant la conception de la prochaine évaluation de la performance de la Coopération INTOSAI-Donateurs.

Initiative de mise en œuvre des ISSAI (Programme 3i)

- a) Atelier sur le Programme 3i pour les cadres-dirigeants de l'ARABOSAI

Un atelier sur le Programme 3i pour les cadres-dirigeants de l'ARABOSAI s'est tenu à Casablanca (Maroc), du 24 au 26 juin 2014. Les ISC arabophones ont ainsi pu examiner des enjeux liés à la mise en œuvre des ISSAI et des produits et idées pour les relever. Organisé par l'IDI et l'ARABOSAI, l'atelier a été animé par

NOUVELLES DE L'IDI



La rubrique Nouvelles de l'IDI vous tient informés des travaux et des programmes de l'Initiative de développement de l'INTOSAI. Pour en savoir davantage sur l'IDI et obtenir de l'information à jour entre les numéros de la *Revue*, visitez le site Web de l'IDI à www.idi.no. Pour plus d'informations sur l'Initiative de mise en œuvre des ISSAI (Programme 3i), visitez le site www.idicommunity.org/3i.

l'ISC du Maroc. Il faut savoir que 34 représentants de 17 ISC, dont 9 chefs d'ISC et 23 cadres supérieurs, ont assisté à l'atelier et se sont penchés sur des questions stratégiques concernant la mise en œuvre des ISSAI. Quinze ISC participantes ont signé la déclaration d'engagement visant l'utilisation des iCAT et la formulation de stratégies de mise en œuvre des ISSAI. Cette déclaration décrit en détail les rôles et les responsabilités de l'ARABOSAI, de l'IDI et de chacune des ISC dans la mise en œuvre des ISSAI.

b) L'IDI signe le cadre de référence pour le Programme 3i

L'IDI a signé le cadre de référence pour le Programme 3i, de concert avec la Commission des normes professionnelles (PSC), la Sous-commission de contrôle de l'audit financier (FAS), la Sous-commission pour l'audit de performance (PAS) et la Sous-commission pour l'audit de conformité (CAS) de l'INTOSAI.

Ce cadre décrit le processus d'échanges et de coopération entre la PSC et ses trois sous-commissions, ainsi que les mesures de mise en œuvre prises par l'IDI pour gérer le programme 3i. Le cadre de référence présente les rôles et responsabilités des parties ayant un rôle à jouer dans la mise en œuvre des ISSAI, les mécanismes de concertation et de collaboration et les secteurs susceptibles de faire l'objet d'une collaboration au cours des années à venir. Le cadre de référence a été signé le 23 mai 2014 lors de la 11^e réunion du Comité de pilotage de la PSC qui a eu lieu à Manama (Bahreïn).

c) Atelier 3i sur la facilitation de la mise en œuvre des ISSAI — CAROSAI

Un atelier sur la facilitation de la mise en œuvre des ISSAI destiné à la CAROSAI a eu lieu du 14 au 19 juillet 2014, à Antigua. L'atelier représentait la troisième étape du Programme de certification en ISSAI pour les participants de la CAROSAI, dans les domaines de l'audit d'états financiers, de l'audit de performance et de l'audit de conformité. Les participants de la région de la CAROSAI qui ont réussi les cours en ligne de la deuxième étape ont été invités à y assister. À la fin de l'atelier, ils ont obtenu la désignation Facilitateurs en ISSAI IDI-PSC.

d) Atelier 3i sur la facilitation de la mise en œuvre des ISSAI (Audit de conformité) — ASOSAI et PASAI

Un atelier sur la facilitation de la mise en œuvre des ISSAI destiné à l'ASOSAI et à la PASAI a eu lieu du 28 juillet au 2 août 2014, à Manille (Philippines). L'atelier était le dernier volet du programme de certification en ISSAI sur l'audit de conformité pour les participants de l'ASOSAI et de la PASAI. Pendant cet atelier, 31 participants se sont initiés au rôle d'« ambassadeurs » des ISSAI, de gestionnaires de projet et de formateurs. Les participants ont également rédigé des plans d'action individuels pour appuyer la mise en œuvre des ISSAI.

- e) Programme 3i — Réunion d'adaptation des produits de l'OLACEFS
- Onze mentors et experts des ISSAI se sont rencontrés au Pérou, du 5 au 22 août 2014, dans le but d'adapter des produits et des cours du Programme 3i en fonction des programmes de certification en ISSAI de l'OLACEFS.



Des personnes-ressources lors de la réunion d'adaptation des produits du Programme 3i de l'OLACEF, qui a eu lieu au Pérou en août dernier.

Programme mondial de l'IDI sur l'audit des cadres d'octroi de prêts et de souscription d'emprunts (audit de la dette publique)

- a) Réunion de coopération à l'intention des chefs des ISC anglophones
- La réunion de coopération sur le volet anglais du programme à l'intention des chefs des ISC anglophones a eu lieu en Malaisie, du 19 au 22 mai 2014. Les dirigeants et les cadres supérieurs de 15 ISC y ont participé et ont signé l'entente de coopération du programme. Des experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque de réserve de l'Inde étaient également présents.
- b) Réunion de coopération à l'intention des chefs des ISC hispanophones
- Les chefs et cadres supérieurs de huit ISC de l'OLACEFS ont assisté à la réunion de coopération sur le volet espagnol qui a eu lieu au Mexique, du 10 au 12 juin 2014. L'entente de coopération du programme a été signée. L'ISC du Mexique a également représenté le Groupe de travail de l'INTOSAI pour la dette publique, à titre de partenaire de ce programme. Des experts de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de la Banque centrale de l'Argentine étaient également présents.

Séances de formation sur le Cadre de mesure de la performance des ISC

Une formation sur le Cadre de mesure de la performance des ISC a eu lieu à Nadi (Fidji), du 28 avril au 2 mai 2014. Vingt-six représentants d'ISC membres de la PASAI et un certain nombre de bailleurs de fonds y ont participé.

Du 5 au 9 mai 2014, l'ISC du Brésil a donné un cours à Belo Horizonte (Brésil). Soixante-quatorze participants provenant d'ISC lusophones et d'institutions d'audit d'États du Brésil y ont participé.

Un autre cours a été donné à Oslo (Norvège), du 12 au 16 mai 2014. Trente-neuf participants ont suivi le cours, y compris des employés des ISC, des bailleurs de fonds ainsi que des experts-conseils de partout dans le monde.

Programmes d'aide bilatérale de l'IDI

- a) Conformément au nouveau mandat de l'IDI et à son plan stratégique de 2014-2018, l'IDI propose ponctuellement une aide bilatérale aux ISC d'États extrêmement fragiles. L'IDI sera alors bailleur de dernier recours. Une formation sur le Cadre de mesure de la performance des ISC a été donnée à Pétion-Ville (Haïti), du 5 au 8 mai 2014. Trente participants de l'ISC d'Haïti y ont assisté. Cette initiative a été financée par la Banque mondiale et appuyée par USAID et la Banque interaméricaine de développement.
- b) L'IDI aide l'ISC de l'Iraq à définir un plan d'apprentissage. Le personnel de l'IDI a tenu un atelier auquel ont participé 17 membres du personnel de l'ISC iraquienne à Tunis, du 4 au 8 août 2014. L'atelier est fondé sur le guide de l'IDI intitulé « Learning for Impact ». Après l'atelier, l'équipe de l'ISC iraquienne élaborera son propre plan d'apprentissage, qui sera revu par l'IDI. Ce programme est appuyé par la Banque mondiale.

Enquête mondiale de 2013 de l'IDI

L'IDI a reçu des réponses à l'Enquête mondiale de 2013 de 177 ISC et des secrétariats régionaux de l'INTOSAI, ce qui représente un taux de réponse de plus de 87 %. Le rapport est maintenant en voie d'être finalisé. L'Enquête mondiale fournit les données de référence aux fins de l'établissement du plan stratégique de l'IDI pour 2014-2018 et mesure les progrès réalisés dans le domaine de l'aide au renforcement des capacités des ISC en actualisant les données clés de l'Inventaire 2010. Elle inspirera les prochains programmes de l'IDI en faisant ressortir les préférences thématiques des ISC. L'Enquête permet également de recueillir des données à des fins de recherche. Le rapport pourra être consulté à l'adresse suivante : <http://www.idi.no>.

Échanges entre l'IDI et les parties prenantes lors de réunions

L'IDI a consulté des parties prenantes lors de diverses réunions. L'IDI a fait des présentations lors de la conférence de la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA) de la Banque mondiale, qui a eu lieu à Abu Dhabi, du 9 au 13 juin.

La conférence portait sur le renforcement de la gestion financière des institutions et le renforcement dans la région du MENA. Les sujets abordés étaient la réforme de la gestion des finances publiques et les rapports financiers du secteur privé. Environ 200 participants ont assisté à cette conférence.

L'IDI a participé au Congrès de l'EUROSAI qui a eu lieu à La Haye (Pays-Bas), du 15 au 19 juin. Le Congrès a mis à l'honneur la coopération entre l'EUROSAI et l'IDI au cours des trois dernières années. Un compte rendu des activités et de la participation de l'IDI, ainsi que de la coopération des membres de l'EUROSAI, a été présenté au Comité directeur de l'EUROSAI. Des échanges ont eu lieu avec plusieurs membres de l'EUROSAI concernant la coopération future avec l'IDI.

Dans le cadre du Forum des Nations Unies sur le service public et de la cérémonie de remise du Prix d'excellence de la Journée pour la Fonction publique qui ont eu lieu à Séoul (Corée du Sud), du 23 au 26 juin, l'IDI a collaboré à l'organisation de l'atelier suivant : « L'innovation dans la responsabilité publique : le rôle des ISC et des citoyens ». Les autres organisateurs de l'atelier étaient le DAESNU, l'Institut de la Banque mondiale et l'INTOSAI. Quarante représentants de diverses organisations, y compris vingt ISC, ont participé à l'atelier, au terme duquel deux recommandations pour le Programme de développement post-2015 de l'ONU ont été formulées.

Le 25 juin, l'IDI a pris part à une téléconférence de la Commission des affaires financières et administratives de l'INTOSAI. Les participants se sont entretenus de sujets tels que la situation financière de l'INTOSAI, son nouveau plan stratégique, la coopération avec les bailleurs de fonds, les normes professionnelles et la certification des auditeurs.

Communication avec l'IDI

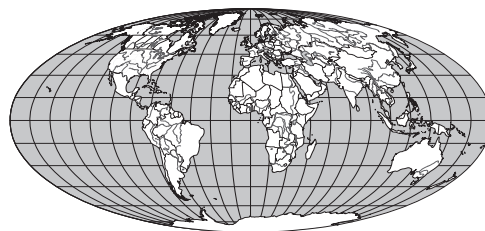
Pour toute question concernant les Nouvelles de l'IDI, prière de communiquer avec l'IDI :

Téléphone : +47 21 54 08 10

Courriel : idi@idi.no

Site Web : <http://www.idi.no>

Événements de l'INTOSAI



2014

Octobre

- 7-8 8^e réunion du Groupe de travail pour la lutte contre la corruption et le blanchiment de capitaux Washington (États-Unis d'Amérique)
- 7-9 Atelier de l'OLACEFS : Audit des travaux publics Asunción (Paraguay)
- 14-15 6^e réunion du Comité de pilotage de la Commission de partage et de gestion des connaissances Caire (Égypte)
- 22-24 Réunion du Groupe de travail pour la dette publique Séoul (Corée)
- 24-30 13^e Assemblée générale de l'AFROSAI Sharm El Sheikh (Égypte)

Novembre

- 3 Réunion du Conseil de l'IDI, vidéoconférence ou téléconférence
- 3-7 Atelier de l'OLACEFS sur les constatations d'audit et séminaire sur la biodiversité, les aires protégées et les dommages environnementaux Asunción (Paraguay)
- 5 Task Force sur la planification stratégique de l'INTOSAI Vienne (Autriche)
- 5-7 66^e réunion du Comité directeur de l'INTOSAI Vienne (Autriche)
- 24 Réunion du Comité directeur de l'OLACEFS Cusco (Pérou)
- 25-28 XXIV^e Assemblée générale de l'OLACEFS Cusco (Pérou)

Décembre

Janvier

Février

Mars

- 2-4 Conférence conjointe EUROSAI-ARABOSAI Qatar
- 7-13 48^e/49^e réunions du Comité directeur et 13^e assemblée de l'ASOSAI Kuala Lumpur (Malaisie)

- 2-4 23^e Symposium ONU-INTOSAI Vienne (Autriche)
- 24-25 9^e réunion de la Sous-commission pour l'audit de performance New Delhi (Inde)

N.D.L.R. Ce calendrier est publié à l'appui de la stratégie de communication de l'INTOSAI et comme moyen d'aider les membres à planifier et à coordonner leurs engagements. Figurent dans cette rubrique régulière de la *Revue* les événements intéressant l'ensemble des membres de l'INTOSAI et les événements régionaux, tels que les congrès, les assemblées générales et les réunions des comités directeurs. En raison de l'espace restreint, les nombreux cours de formation et autres réunions professionnelles des régions ne peuvent être inclus. Pour plus de renseignements, s'adresser au Secrétaire général de chaque groupe régional.

Renseignements : <http://www.intosai.org/regional-working-groups.html>

INTOSAI

